



LE DEVOIR

Ces enfants mourants qu'on ne veut pas voir

Les soins palliatifs doivent se développer sans l'apport, pourtant essentiel, de l'industrie pharmaceutique

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Ferme-t-on encore les yeux sur la mort des enfants? Oui, affirme le D^r Nago Humbert, responsable de l'équipe des soins palliatifs à l'hôpital Sainte-Justine, qui estime que l'industrie pharmaceutique investit peu dans le développement de médicaments pour aider les milliers d'enfants qui finissent leurs jours dans les hôpitaux d'Amérique du Nord.

Encore aujourd'hui, ce sont souvent des médicaments développés et testés sur les adultes qui sont donnés aux nourrissons et aux enfants malades que les hôpitaux accompagnent jusqu'à leur dernier repos. La recherche pharmacologique en soins palliatifs pédiatriques fait toujours gravement défaut, déplore le D^r Humbert, un spécialiste de la psychologie médicale au Centre Mère-Enfant, qui n'a d'ailleurs trouvé aucune compagnie pharmaceutique intéressée à commanditer le deuxième congrès international sur les soins palliatifs pédiatriques, qui aura lieu à Montréal la semaine prochaine.

«Il y a à peu près 1000 enfants qui meurent par an au Québec, c'est donc une quantité négligeable pour eux.»

«Dans toute l'Amérique du Nord, les recherches sur les effets secondaires et la douleur chez les enfants sont à peu près inexistantes. Il y a à peu près 1000 enfants qui meurent par an au Québec, c'est donc une quantité négligeable pour eux. Mais ce désintérêt existe même à la faculté de médecine, où il y a à peu près pas de formation sur les soins palliatifs et encore moins sur les soins palliatifs pour les enfants», affirme le D^r Humbert.

Environ 150 enfants finissent leurs jours à l'hôpital Sainte-Justine chaque année. Environ la moitié de ces décès surviennent en néo-natalogie, 25 % découlent de cancers et le reste de maladies dégénératives ou chroniques, comme la fibrose kystique ou la sclérose amyotrophique.

D'après ce médecin, certains médicaments sont toujours peu adaptés aux enfants et, parfois, le personnel

VOIR PAGE A 8: ENFANTS

La capacité de payer plus importante que le partage des pouvoirs?

Les conseillers étudient tous les thèmes, sauf les relations fédérales-provinciales

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Paul Martin promet une nouvelle ère de coopération avec les provinces mais n'a pas cru nécessaire de créer, parmi la vingtaine de groupes de travail qui alimentent sa réflexion politique, un seul groupe dédié aux relations fédérales-provinciales.

Cette décision étonne certains experts car les provinces, elles, se sont donné cet été un plan de travail pour «revitaliser la fédération canadienne», ont exprimé des revendications précises et prévu se rencontrer à Québec, le 24 octobre prochain, pour lancer le Conseil de la fédération mis en avant par le gouvernement Charest.

L'équipe Martin a mis sur pied il y a environ un an une vingtaine de groupes de travail sectoriels qui ont pour mandat de générer des idées pour un éventuel programme. Ces groupes sont généralement composés d'experts, de députés et de personnes actives dans le domaine étudié. On ignore toutefois l'identité

VOIR PAGE A 8: MARTIN

INDEX

Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics..	B 4	Météo.....	B 4
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 5	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

La santé du pape inquiète



REUTERS

JEAN-PAUL II a annulé son audience hebdomadaire hier en raison de «légers problèmes intestinaux», selon le Vatican, mais le fragile pape s'est tout de même adressé aux fidèles par visioconférence depuis sa résidence de Castel Gandolfo. Son porte-parole, Joaquin Navarro-Valls, a précisé que le pape était souffrant depuis mardi et qu'il avait annulé son audience sur les conseils de ses médecins. Le Vatican a décidé de le faire représenter à cette audience générale par le cardinal Angelo Sodano, secrétaire d'État du Saint-Siège.

Un air de famille

Attirés par les bons mots et un goût d'indépendance, Les Ogres de Barback perpétuent la grande chanson française

BERNARD LAMARCHE
LE DEVOIR

Quatre musiciens qui ont l'air sortis du même moule. Les quatre, deux gars et deux filles, sont issus de la même famille, et les deux filles, Mathilde et Alice, sont des jumelles. Durant toute leur enfance, ils ont baigné dans la musique et les instruments acoustiques, inspirés par un père musicien lui aussi. Si bien qu'aujourd'hui, les deux sœurs et les deux

frères, Sam et Fred, perpétuent la tradition de la grande chanson française, attirés qu'ils sont par les bons mots, les accents slaves et un goût d'indépendance.

Même si depuis dix ans ils triment guitares, accordéons et autres instruments à vent et à cordes, Les Ogres de Barback ne vous sont pas nécessairement familiers. Ce n'est pas si étonnant puisqu'ils en sont à leur première virée de ce côté-ci du globe.

VOIR PAGE A 8: OGRES



JACQUES GRENNIER LE DEVOIR

Les Ogres de Barback présentent ce soir, au Cabaret du Plateau, leur premier concert au Québec.

Bellemare est intervenu dans le dossier des Hells

TOMMY CHOUINARD
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le ministre de la Justice, Marc Bellemare, a confirmé hier être intervenu dans les négociations qui ont mené aux plaidoyers de culpabilité de neuf Hells Angels à des accusations réduites de complot pour meurtre, trafic de drogue et gangstérisme, mais il se défend bien d'avoir entravé le bon déroulement des procédures.

«J'ai pris mes responsabilités», a lancé le ministre lors d'un point de presse hier à Québec. À titre de procureur général, Marc Bellemare a argué qu'il se devait de «participer à l'état des discussions».

«C'est tout à fait normal que je prenne mes responsabilités. C'est ce que j'ai fait. [...] Je dois faire en sorte que ça fonctionne. Ça fonctionne, donc je suis heureux aujourd'hui», a-t-il indiqué.

«Tout ce qui a été fait l'a été correctement», a ajouté M. Bellemare. Qui plus est, le ministre ne regrette rien. «Si c'était à refaire, on aurait fait la même chose car on a obtenu les meilleurs résultats possibles dans les circonstances. Il faut en être fier. Il faut que les Québécois soient contents de la tournure des événements car c'est un succès. Ce mégaprocès s'est déroulé de façon correcte», a-t-il expliqué.

Le mégaprocès pour meurtre roulait bon train devant le juge Réjean Paul et un jury de six hommes et six femmes jusqu'à ce que les avocats de la défense présentent une requête extraordinaire le 11 août dernier, du jamais vu dans les annales judiciaires canadiennes, avait dit le juge Paul. Cette requête est toujours frappée d'une ordonnance de non-publication qui empêche les médias d'en dire davantage. Les avocats du procureur général s'adresseront au juge Paul lundi matin afin que l'interdit soit maintenu...

Dans les jours et les semaines qui ont suivi le dépôt de cette requête, le procureur de la Couronne, André Vincent, et les avocats de la défense ont pris part à

VOIR PAGE A 8: HELLS

Des vaccins capables d'abattre des cellules cancéreuses

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

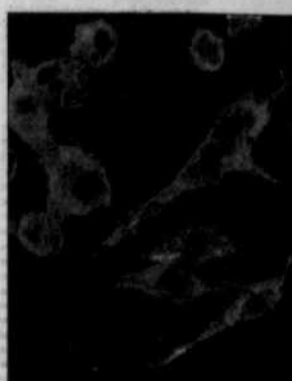
L'élucidation d'un mécanisme cellulaire fondamental intervenant dans la réponse immunitaire pourrait permettre la mise au point de vaccins dits thérapeutiques capables d'abattre les cellules cancéreuses et celles qui sont infectées par des virus. Les chercheurs de l'Université de Montréal qui ont effectué cette importante découverte ont été invités par l'éditeur de la revue Nature à publier leurs résultats étonnants dans le prestigieux périodique qui paraît aujourd'hui.

Le système immunitaire use de deux stratégies distinctes pour capturer les agents pathogènes et les protéines issues de cellules cancéreuses présents dans la circulation sanguine, et les découper en une forme plus menue, appelée antigène, qui déclenche la réponse immunitaire, souligne le biologiste cellulaire Michel Desjardins, professeur au département de pathologie et de biologie cellulaire de l'Université de Montréal et directeur de l'équipe à l'origine de cette découverte.

Les globules blancs — macrophages et cellules

VOIR PAGE A 8: VACCINS

Des pathogènes (en vert) ont été séquestrés par des globules blancs (en rouge) dans un compartiment qui a le pouvoir de déclencher une puissante réponse immunitaire qui pourrait être utilisée pour détruire des cellules cancéreuses.



SOURCE: MATHIEU HOUDE, UdeM

7 78313 00067 2

• LES ACTUALITÉS •

La pression s'accroît sur Copps

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des libéraux ont accentué les pressions sur Sheila Copps et l'invitent à revoir sa décision de rester dans la course jusqu'au congrès au leadership de la mi-novembre.

Un petit groupe de voix libérales se fait entendre pour que Mme Copps réfléchisse à la pertinence de poursuivre une bataille perdue d'avance. Depuis la victoire écrasante de Paul Martin lors de l'élection des députés, le congrès du 15 novembre est devenu une pure formalité. Avec près de 90 % des députés, M. Martin est mathématiquement imbattable.

Le conseil exécutif du Parti libéral du Canada (PLC) doit d'ailleurs aborder la question lors d'une réunion ce week-end. Les membres pourraient alors décider de recommander à Mme Copps de se retirer une fois pour toutes de la course afin de leur permettre de tenir un congrès axé sur les politiques et orientations du parti.

Tarification de l'eau et partenariat avec le privé

Fournier est ouvert à tous les scénarios

Eau-Secours craint

qu'on n'ouvre les vannes à une privatisation de l'eau

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Si le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, voit dans la tarification de l'eau envisagée par Montréal une voie à exploiter en vue de financer la réparation des réseaux d'aqueducs et d'égouts, il rappelle que le partenariat avec l'entreprise privée fait également partie des formules de financement pour la métropole.

L'attaché de presse du ministre Fournier, Stéphane Gosselin, a donné hier l'assurance que tout projet de partenariat public-privé que la Ville de Montréal pourrait présenter sera étudié avec sérieux. En ce qui concerne l'imposition de tarifs, il s'agit d'une option déjà exploitée à plusieurs endroits, notamment dans des arrondissements de Montréal.

«Dans le contexte du défi immense

de renouveler les infrastructures, il faut regarder toutes les possibilités. La tarification, ce n'est rien de neuf. Mais s'il y a des moyens d'impliquer le privé sans faire de la privatisation, pourquoi pas? Si Montréal veut faire du partenariat public-privé, on va l'écouter», a affirmé M. Gosselin.

Le cabinet du ministre des Affaires municipales réagissait ainsi à la manchette du *Devoir* qui révélait hier que la Ville de Montréal prévoit de créer pour 2004 un fonds spécial de l'eau qui aura à gérer une tarification uniforme pour les industries, les commerces et les institutions ainsi qu'une contribution financière des Montréalais. Cette nouvelle entité devrait ainsi financer environ 10 % des sommes requises annuellement pour rénover les conduits souterrains et les usines de production d'eau.

Le responsable politique du dossier au sein du comité exécutif,

Alan DeSousa, s'est montré prudent sur l'effort collectif que les Montréalais devront fournir. «Il n'y a rien dans cette vie qui est gratuit, et tout le monde va être appelé à faire une contribution, a-t-il souligné. Après avoir dit ça, la plus grande partie de la contribution doit venir des gouvernements.»

Mais sur ce point, le gouvernement libéral a choisi d'étudier les partenariats avec le secteur privé pour pallier le problème des finances publiques de l'État. Cette orientation inquiète l'organisme Eau-Secours. «À Montréal, on avait promis que l'eau demeurerait un bien public. Mais quand l'entité administrative ou la quasi-société paramunicipale aura été mise en place, il sera facile de glisser vers le privé. [...] C'est le programme du Parti libéral», a commenté Gaëtan Breton, porte-parole d'Eau-Secours.

Pour M. Breton, la tarification en-

visagée n'est qu'une «taxe déguisée» compte tenu du fait que la municipalité prévoit chaque année dans son budget de fonctionnement une certaine somme pour payer au comptant une partie des immobilisations, dont les infrastructures d'eau. Pour l'année en cours, Montréal a inscrit à son budget une somme de 22,3 millions.

«La Ville de Montréal profite de la panique provoquée par le scandale de Walkerton [en Ontario] et le ton alarmiste de [la présidente du Conseil du trésor] Monique Jérôme-Forget», estime M. Breton.

Chose certaine, ces événements ont apporté un nouvel éclairage sur l'urgence d'investir dans les conduits souterrains et la mise aux normes des usines de production d'eau. Selon les études réalisées pour Montréal, le tiers du réseau a besoin d'être retapé au coût de quatre milliards sur 20 ans.

Des bavardois de Microsoft sont réduits au silence

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Les pourriels (aussi appelés *spam*), ces courriels non sollicités à saveur financière, sexuelle ou pharmaceutique, viennent de faire une première victime dans le cyberspace: les bavardois (*chat rooms*) de l'empire Microsoft qui, dans plusieurs pays, vont soit fermer, soit devenir, comme au Canada, payants afin de mieux faire face au fléau, a annoncé la société informatique hier.

A compter du 14 octobre, les internautes canadiens qui souhaitent partager une recette de soupe à la gourgane ou une réflexion sur la réingénierie de l'administration publique québécoise avec un ami de Toronto, de Bangkok ou de Genève par l'entremise de *MSN Chat Room* devront délier un brin les cordons de leur bourse. Le populaire service d'échange, jusqu'à maintenant gratuit, va en effet devenir payant, a décidé Microsoft, qui voit là la seule façon de se débarrasser des pourriels et autres prédateurs sexuels qui rodent dans les parages... et polluent la vie de millions d'adeptes de ces conversations virtuelles.

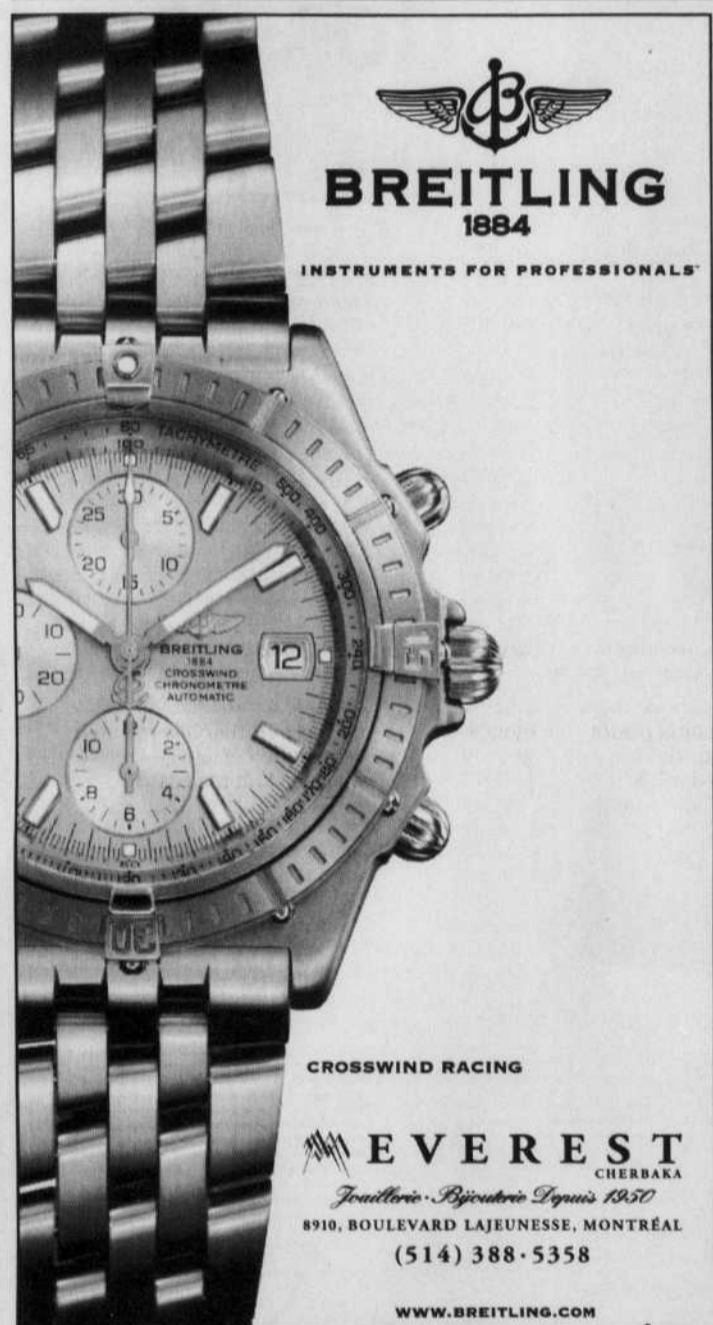
«Nous agissons de façon responsable en faisant de notre service un environnement sûr, particulièrement pour les jeunes adultes et les enfants», a commenté hier Ruth D'Sousa, directrice du marketing chez *MSN.ca*, dans les pages de la version en ligne du *Toronto Star*. Pour cela, les visiteurs devront désormais montrer patte blanche avant de se laisser aller sur le clavier.

Sans évoquer de montant précis, Microsoft prévoit donc un service accessible par abonnement seulement. Avec son corollaire: les données personnelles et les numéros de carte de crédit stockés dans les bases de données de l'entreprise seront ainsi les internautes à se montrer plus responsables, freinant du même coup leur ardeur à propager des courriels vantant les vertus des pilules bleues ou les mille et une façons d'allonger son pénis.

L'idée n'a rien de très étonnant, estime Jacques Nantel, titulaire de la Chaire en commerce électronique des HEC. «D'autres entreprises vont certainement emboîter le pas, dit-il. Le "spam" est contrôlable, mais Microsoft, avec cette annonce, semble préférer en tirer profit plutôt que d'essayer techniquement d'en venir à bout.»

Et cette tendance serait même là pour rester. «Nous allons assister à la naissance d'un cyberspace à deux vitesses, poursuit-il, avec, d'un côté, des services payants protégés et, de l'autre, des services toujours gratuits mais où les "spammers" vont pouvoir évoluer à leur guise.»

Ailleurs dans le monde, l'empire de Bill Gates a tout simplement décidé de fermer ses bavardois. Au grand dam des internautes d'Europe, du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui devront se réunir dans d'autres coins d'Internet pour papoter.



BREITLING
1884
INSTRUMENTS FOR PROFESSIONALS

CROSSWIND RACING

EVEREST
CHERBAKA
Joaillierie - Bijouterie Legués 1957
8910, BOULEVARD LAJEUNESSE, MONTRÉAL
(514) 388-5358
WWW.BREITLING.COM

Le Grand Dérapement

Les Acadiens espèrent qu'Ottawa intercédera auprès de la reine

ISABELLE RODRIGUE
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Invitée par la Société nationale des Acadiens (SNA) à reconnaître les torts causés par la déportation, la Couronne britannique a renvoyé la balle dans le camp du gouvernement fédéral, qui pèse maintenant la délicate question.

Dans une lettre en réponse à la demande de la SNA, le secrétaire particulier adjoint de la reine, Stuart Shilson, indique que Sa Majesté «doit être conseillée par ses ministres canadiens». La missive en main, le président de la SNA, Euclide Chiasson, a relayé le dossier au ministre Stéphane Dion en août dernier.

Depuis, le dossier a fait un bout de chemin et il ferait l'objet d'une réflexion au sein des membres du cabinet de Jean Chrétien. Et selon M. Chiasson, les Acadiens seraient plus proches que jamais d'obtenir la reconnaissance historique qu'ils recherchent.

«Il s'agit tout simplement d'une volonté politique. On pense qu'elle est là maintenant, du moins c'est ce qu'on nous laisse entendre», a-t-il expliqué lors d'une entrevue téléphonique, hier. «On va, d'après nous, obtenir gain de cause après 250 ans», a-t-il ajouté.

C'est également l'impression du député du Bloc québécois, Stéphane Bergeron, qui s'appuie sur une

certaine ouverture du gouvernement lors du débat suscité par sa motion sur le sujet, vendredi dernier. La motion reprend, en quelque sorte, la demande de la SNA.

Prenant la parole au nom du gouvernement, Carole-Marie Allard, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine, a exprimé des réserves envers le texte soumis.

Par contre, elle a mentionné que «si le gouvernement du Canada doit poser un geste, il faudrait que ce geste vienne du cabinet fédéral. C'est ce gouvernement qui pourrait alors s'adresser au chef d'État, la reine Élisabeth II [...] pour lui demander de prendre les mesures jugées pertinentes». En l'absence des ministres Sheila Copps et Stéphane Dion, hier, Mme Allard a refusé de commenter le sujet.

De l'avis du député Bergeron, cette petite phrase prononcée aux Communes est la preuve que le fédéral s'apprête à bouger. D'autant plus, ajoute-t-il, que la motion sera soumise au vote dans un peu plus d'un mois.

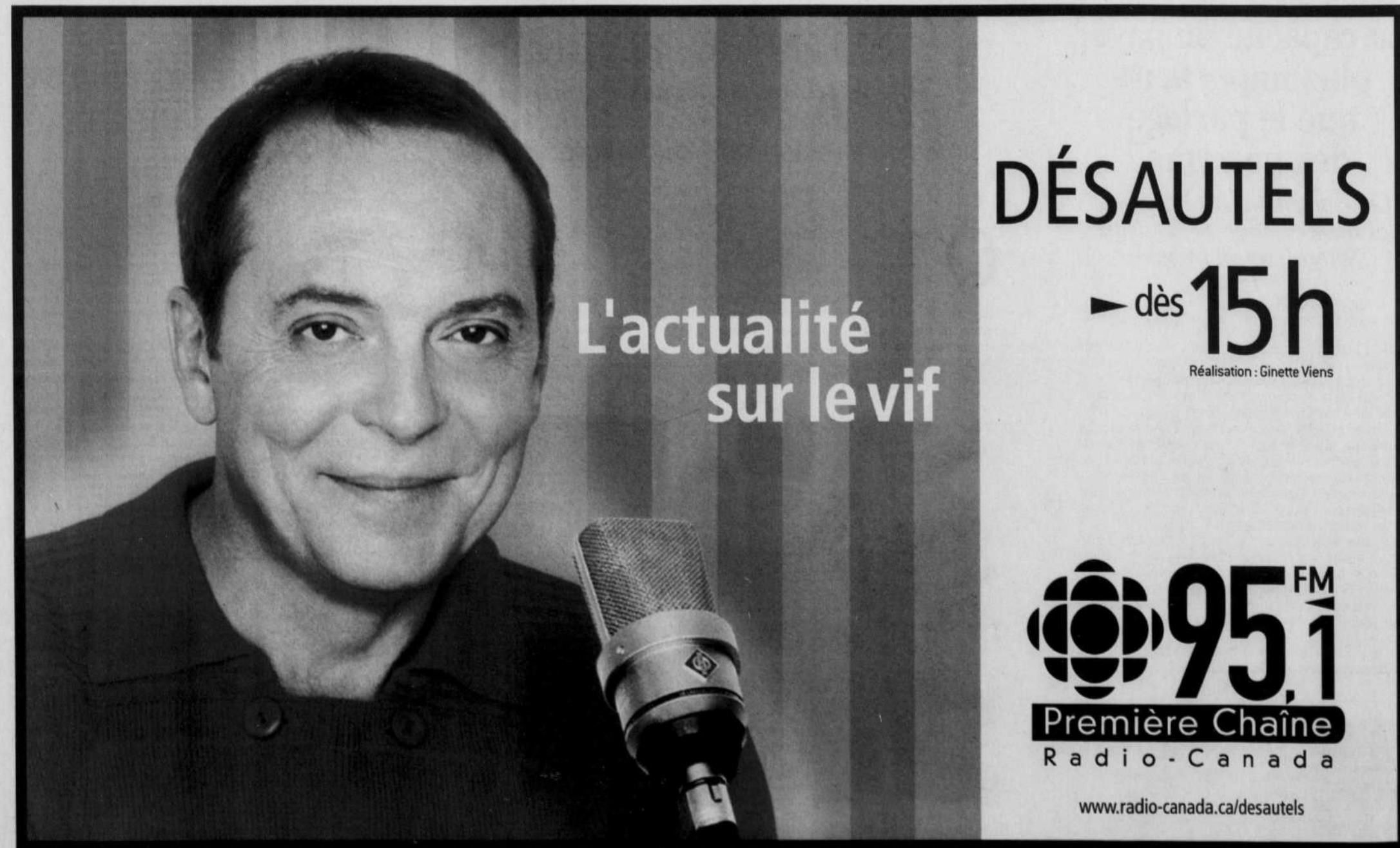
«Je pense qu'il y a quelque chose en préparation actuellement [...] Je pense que, ce qu'on prépare, c'est tout simplement d'éviter qu'à la veille des célébrations du 400^e anniversaire de l'Acadie, les députés libéraux soient encore une fois pris dans la position de voter contre la motion», a argué M. Bergeron.

D'autres versions de la motion du député de Verchères-les-Paroties, soumises antérieurement à un vote aux Communes, ont toujours été défaites par les libéraux. De nombreux députés acadiens avaient même refusé d'appuyer la démarche, notamment parce qu'elle provenait du Bloc, ce qui les avait placés dans une situation peu confortable. Devant cette attitude partisane, la SNA avait décidé de mener elle-même sa baraque.

La SNA espère maintenant que le changement de direction à la tête du gouvernement ne viendra pas nuire à sa cause. «On veut que ce soit réglé avant que M. Chrétien parte. On compte sur son leadership», a mentionné M. Chiasson.

Si Ottawa décidait de donner suite aux demandes des Acadiens, la Couronne britannique pourrait procéder par l'entremise d'une proclamation royale qui reconnaîtrait les préjudices commis envers les Acadiens lors du Grand Dérapement. La proclamation pourrait coïncider soit avec l'anniversaire du 250^e anniversaire de la promulgation de l'ordre de la déportation, en septembre 1755, soit avec le 400^e anniversaire de la présence francophone en Amérique, l'an prochain.

Mais pas besoin d'un anniversaire pour agir, souligne le président de la SNA, qui accepterait dès maintenant la reconnaissance tant attendue.



L'actualité sur le vif

dès 15h

Réalisation : Ginette Viens

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/desautels

LE DEVOIR

POLITIQUE



Michel David

Le cocu content

Le Québec a une longue habitude d'être cocu par Ottawa. En langage constitutionnel, on appelle cela l'exercice du «pouvoir de dépenser» du gouvernement fédéral.

Le phénomène n'est évidemment pas nouveau, mais il connaît une ampleur sans précédent depuis l'apparition de plantureux surplus budgétaires à Ottawa, qui résultent pour l'essentiel de la réduction des transferts aux provinces, ce qui a permis au fédéral d'envahir leurs champs de compétence.

Chaque budget présenté à la Chambre des communes comporte maintenant son lot de nouvelles mesures grâce auxquelles le gouvernement fédéral renforce sa présence, donc sa capacité de définir les orientations, dans des secteurs qui sont en principe hors de ses champs de compétence.

La limitation du pouvoir fédéral de dépenser ainsi que son corollaire, le respect des pouvoirs reconnus aux provinces en 1867, font partie des «demandes traditionnelles» du Québec depuis un bon demi-siècle.

C'est d'ailleurs là un des problèmes: ces doléances sont tellement anciennes qu'une grande partie de l'opinion a cessé de s'en émouvoir. Il arrive parfois que des bénéficiaires de la manne fédérale déplorent ces ingérences, mais on ne voit pas souvent quelqu'un retourner un chèque à Ottawa. Il faut bien vivre, n'est-ce pas?

Faute d'être en mesure de contrer ces empiétements, les gouvernements qui se sont succédés à Québec, fédéralistes aussi bien que souverainistes, les ont dénoncés avec la dernière énergie et essayé tant bien que mal de limiter les dégâts.

Mardi, le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, a accueilli avec un enthousiasme inhabituel le programme fédéral de Fonds municipaux verts, se réjouissant de conclure avec la Fédération canadienne des municipalités un accord auquel le gouvernement péquiste se refusait depuis trois ans.

Cosignataire de l'entente, son collègue des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, a déclaré que celle-ci permettait de «s'assurer que les priorités du gouvernement du Québec soient respectées».

En lire les dispositions, il est permis d'en douter. Il est bien stipulé que seuls les projets ayant fait l'objet d'un avis favorable du ministère des Affaires municipales pourront bénéficier d'une aide financière, mais c'est la Fédération canadienne des municipalités qui choisira parmi la liste des projets approuvés. Autrement dit, contrairement à ce que prétend M. Pelletier, le Québec ne pourra pas imposer ceux auxquels il accorde priorité.

M. Fournier a dit s'être inspiré de l'entente sur les Bourses du millénaire, mais il y a une différence de taille. Il y était clairement précisé que les critères d'attribution étaient ceux de la loi québécoise sur l'aide financière aux étudiants. Dans le cas des Fonds verts, ce seront ceux de la Fédération canadienne des municipalités.

La comparaison qu'il a établie avec la Fondation canadienne de l'innovation était plus juste. En effet, le Québec n'a pas été en mesure de lui imposer ses projets. Peu importe: pourvu que son ministère puisse servir de «guichet unique de réception», M. Fournier semble content. Cocu, mais content.

Le plus déconcertant est cependant de voir un ministre québécois inviter ouvertement le gouvernement fédéral à investir massivement dans un champ de compétence provinciale. A cet égard, M. Fournier n'a pas à s'en faire: à Ottawa, on est tout disposé à «comprendre qu'il y a de très grands besoins dans le monde municipal».

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne son ami Paul Martin, dont la proposition d'un «partenariat» qui ferait bénéficier les municipalités d'une partie de la taxe fédérale sur l'essence fait saliver le maire Tremblay. Manifestement, elles sont appelées à jouer un grand rôle dans le Canada revu et corrigé par M. Martin.

Dans l'entrevue qu'il a accordée au *Devoir*, M. Fournier a insisté sur la nécessité d'une «intensification de la coopération fédérale-provinciale-municipale». Curieusement, c'est toujours dans les domaines de compétence provinciale qu'on parle de coopération. At-on jamais été témoin d'une coopération des provinces à la définition de la politique étrangère canadienne?

Il y a un bon moment que les municipalités sont dans la mire d'Ottawa. Dans un discours prononcé en mai 2001 au congrès de cette même Fédération canadienne des municipalités, Stéphane Dion y était allé d'un de ces sophismes dont il a le secret, établissant une distinction entre les «affaires municipales», de compétence provinciale, et les «questions urbaines», auxquelles Ottawa ne pouvait rester insensible.

«Dès lors que l'action fédérale influe sur la qualité de vie de nos villes et villages, sur leur compétitivité, sur leur composition sociale et démographique, il serait bien anormal qu'il n'y ait pas de relations directes et intenses entre les dirigeants fédéraux et municipaux», disait M. Dion. Si aimable que soit M. Martin, ses projets reflètent admirablement la pensée du père du plan B.

En apposant sa signature au bas de l'entente avec la Fédération canadienne des municipalités, Benoît Pelletier se rendait-il compte que celle-ci contredit le plaidoyer en faveur d'un rééquilibrage de la fiscalité au sein de la fédération canadienne, qui est au cœur de la politique constitutionnelle de son gouvernement?

Il y a un consensus au Québec selon lequel le gouvernement fédéral doit transférer des ressources aux provinces afin de leur permettre de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Constitution.

L'entente sur les Fonds verts a en quelque sorte pour effet de renverser la proposition: puisque l'argent est à Ottawa et que les responsabilités sont dans les provinces, pourquoi ne pas transférer les responsabilités au gouvernement fédéral, soit directement, soit encore par l'entremise d'organismes subventionnés? Il suffisait d'y penser!

Le rapport du comité présidé par M. Pelletier, que M. Charest avait chargé de rédiger la politique constitutionnelle du PLQ, proposait d'enchaîner éventuellement dans la Constitution des balises au pouvoir fédéral de dépenser, balises qui donneraient «des garanties fermes dans le sens du respect de l'autonomie et des priorités du Québec». M. Pelletier devrait peut-être se relire.

mdavid@ledevoir.com

Résidences pour personnes âgées

Le privé est appelé à remplacer l'État

En Montérégie, le ministère de la Santé cédera tous les services, sauf les soins cliniques

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Une première régie régionale de la santé et des services sociaux, celle de la Montérégie, vient de transmettre un appel de projets issu du ministère et visant à céder au secteur privé tous les services fournis dans les résidences de personnes âgées en perte d'autonomie, sauf les soins de santé. Les autres RRSS sont appelées à emboîter le pas.

Dans une lettre adressée le 15 septembre au Conseil régional de développement de la Montérégie, la directrice de la première ligne et de la réadaptation de la RRSS de la Montérégie, Johanne Gauthier, précise que «ce type de partenariat a pour objectif de recentrer le MSSS [le ministère de la Santé et des Services sociaux] sur sa mission, les services cliniques, et de déléguer les autres types de services que requiert la clientèle âgée en perte d'autonomie (hébergement, services alimentaires, buanderie, etc.)». L'appel de projets dont il est question « vise à expérimenter de nouvelles modalités d'organisation et de prestation de services » grâce à l'apport du secteur privé, notamment.

Le ministère dispose d'une enveloppe de quatre millions pour financer des projets-pilotes «pour un nouveau partenariat au service des aînés», selon un document qu'il fait circuler. Le délai pour soumettre des projets est très court, surtout si on tient compte de la complexité des partenariats envisagés: les promoteurs ont jusqu'au 30 septembre pour manifester leurs intentions. La RRSS doit soumettre les projets pertinents au plus tard le 3 octobre.

Au cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, on précise qu'il ne s'agit pas ici d'amorcer la privatisation du réseau public

des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) mais plutôt d'explorer de nouvelles pistes pour fournir de nouvelles places aux personnes âgées en perte d'autonomie. On vise aussi une clientèle plus lourde que celle dont se chargent à l'heure actuelle les centres d'hébergement privés dits conventionnés. Une étude du ministère montre d'ailleurs que l'écart de coût entre ce réseau privé et le réseau public pour l'année 2000-01 est minime. Le gouvernement ne peut donc pas se tourner vers cette filière pour faire des économies.

Le document donne des exemples de partenariat visant les services aux personnes âgées en lourde perte d'autonomie. On décrit notamment une «conciergerie d'appartements», propriété d'un promoteur privé qui assurerait l'entretien des lieux et une présence 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Le promoteur bénéficierait d'une aide de la municipalité dans le cadre du programme de logements abordables et d'une subvention de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Dans cet ensemble disparate, les soins seraient fournis par le réseau de la santé et des organismes communautaires se chargeraient de «l'animation», des activités et de «la popote roulante», peut-on lire.

Un autre exemple laisse à un HLM et à l'Office municipal d'habitation, ou encore à un organisme d'habitation sans but lucratif, le soin d'héberger et de nourrir des personnes âgées en lourde perte d'autonomie. La municipalité serait appelée à consentir des exemptions de taxes, à prêter des locaux et de l'équipement ainsi qu'à aménager des parcs. La SHQ y irait de subventions. Là encore, un organisme communautaire ferait de l'animation tandis qu'une fondation privée fournirait un véhicule adapté. Le réseau de la santé n'aurait qu'à fournir les soins.

EN BREF

La réforme de la justice administrative avance à petits pas

(Le Devoir) — Les premiers pas de la réforme de la justice administrative de Marc Bellemare sont ardues. En commission parlementaire hier, l'opposition péquiste a fait obstruction à l'étude des amendements proposés par le ministre de la Justice à son projet de loi n° 4, qui prévoit de réduire de deux à un le nombre de juges qui entendent les causes des citoyens au Tribunal administratif du Québec (TAQ). Les députés péquistes ont en effet déposé quatre motions, finalement rejetées, proposant notamment

d'entendre la Commission des services juridiques et le président du Tribunal administratif du Québec, qui n'ont pas été invités par le gouvernement aux consultations particulières tenues la semaine dernière à Québec. L'opposition péquiste estime que le gouvernement ne tient pas suffisamment compte des groupes et des personnes qui critiquent son projet de loi. «Nous lutterons jusqu'à notre dernier souffle pour contrecarrer cette vision réductrice de la justice administrative», a affirmé hier le critique de l'opposition en matière de justice, Stéphane Bédard. M. Bellemare estime que son projet de loi est nécessaire pour réduire les délais de traitement des demandes des citoyens devant le TAQ. L'opposition péquiste croit plutôt que la qualité du service aux citoyens sera mise en péril.

Couillard dit vouloir aider les médecins à prescrire le bon médicament

Deux pompes pour asthmatiques feront désormais partie de la liste d'exception

JOCELYNE RICHER
PRESSE CANADIENNE

Québec — S'il y a un grand ménage à faire dans la façon dont les médecins prescrivent les médicaments, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, n'hésitera pas à le faire.

Pour assurer une «utilisation optimale» du médicament et «aider le médecin dans son jugement», le ministère pourrait ainsi transférer un certain nombre de médicaments de la liste régulière à la liste d'exception, a indiqué le ministre Couillard lors d'un point de presse hier.

Les premiers médicaments dans la mire du ministère sont deux pompes pour asthmatiques (Advair et Symbicort), utilisées par quelque 40 000 malades et qui figuraient jusqu'à maintenant sur la liste des médicaments réguliers offerts en première ligne.

Le transfert d'un médicament sur la liste d'exception signifie qu'à compter du 1^{er} octobre, un médecin devra avoir obtenu l'autorisation de la Régie de l'assurance-maladie avant de pouvoir le prescrire à un patient.

Compte tenu du fait que certains patients reçoivent des médicaments inappropriés, de l'aveu même du ministre, d'autres médicaments pourraient subir le même sort. «Lorsqu'on aura des soucis qu'on croit fondés de penser que certains médicaments font l'objet d'une mauvaise utilisation ou lorsque le Conseil du médicament constate de façon autonome qu'il y a une mauvaise utilisation d'un médicament, on souhaite qu'il nous fasse parvenir son avis», a dit le ministre.

La décision de ne plus assurer automatiquement les deux pompes pour asthmatiques a été prise en fonction de «critères entièrement scientifiques» à la suite d'une recommandation du Conseil du médicament. Cette procédure assure la transparence et le caractère apolitique de la décision, a fait valoir M. Couillard.

Les pompes en question devraient normalement être réservées aux patients qui souffrent de complications respiratoires. Dans certains cas, la prescription de ces deux pompes, «c'est un peu comme si vous venez me voir pour un mal de tête et que je vous donne de la morphine au lieu de commencer par une aspirine», a dit le ministre en guise de comparaison.

Il n'a pas voulu blâmer directement les médecins, attribuant à leur manque d'information et aux techniques efficaces de mise en marché des fabricants de médicaments le fait que certains d'entre eux ne prescrivent pas toujours le bon médicament.

Le transfert d'une liste à l'autre pourrait faire économiser des millions au gouvernement. Mais ce n'est pas le but visé par Québec, a assuré M. Couillard. Au Québec, le coût des médicaments a connu une croissance exponentielle ces dernières années.

Aux lecteurs du Devoir n'ayant pas reçu leur exemplaire du programme des Journées de la culture, le détail des activités qui se tiendront dans chacune des régions se retrouve dans le site www.journeesdelaculture.qc.ca

26 27 28
septembreSortez l'artiste
en vous

les journées de la culture

Participez! Il y a des centaines d'activités gratuites: ateliers pratiques, circuits guidés, visites et démonstrations, forums et causeries. Consultez la programmation en ligne au www.journeesdelaculture.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Du mercure dans le thon en boîte

Une équipe de chercheurs met en garde les femmes enceintes contre une trop grande consommation de cette chair

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Il y a le discours des autorités sanitaires. Et il y a la réalité: le thon blanc en boîte, massivement consommé au Québec, n'est pas totalement exempt de mercure, contrairement à ce qu'affirme Santé Canada qui, depuis des années, a exclu cet aliment de la liste des poissons à consommer avec modération. À tort, estime aujourd'hui une équipe de chercheurs de l'UQAM qui vient de passer au crible une soixantaine de boîtes achetées dans des épiceries de Montréal.

Les résultats de l'analyse menée par l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM, dont *Le Devoir* a obtenu copie, sont sans équivoque. Si le thon pâle dans de l'eau ou dans de l'huile a une teneur en mercure qui se situe sous les limites d'exposition internationalement acceptées pour le poisson, le thon blanc — surtout celui offert dans de l'eau plutôt que dans de l'huile — n'a pas cette chance: quatre échantillons

étudiés sur dix ont en effet laissé apparaître des taux de ce contaminant largement supérieurs aux normes internationales, fixées à 0,5 partie par million (ppm).

«*Ces résultats n'ont rien d'alarmant*», a commenté hier l'auteur de la recherche, Donna Mergler. *Sauf peut-être pour les personnes qui consomment une boîte de thon par jour.* Ce qui n'est pas rare...

En effet, selon le Centre d'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE), 38 % des femmes enceintes consomment du thon en boîte et plusieurs le font même chaque jour. «*Beaucoup de médecins le conseillent d'ailleurs*, poursuit-elle, *car c'est une façon simple de profiter des vertus du poisson sans s'exposer à des contaminants, croit-on. Cet aliment est aussi très présent dans les boîtes à lunch des enfants. Mais désormais, il est important d'apporter quelques nuances au discours.*» Le mercure est en effet un puissant contaminant que les femmes enceintes et les enfants doivent éviter en rai-

son de ses effets délétères sur le développement neurologique.

La mission n'est pas impossible. Parmi les solutions envisagées: discriminer dès à présent thon pâle et thon blanc, aussi appelé albacore, lors du passage à l'épicerie pour choisir le moins chargé en mercure. Le thon blanc offert dans de l'eau peut parfois contenir près de 0,7 ppm de mercure, révèle l'étude, soit sept fois plus que le thon pâle. «*Il faut aussi inciter les gouvernements à indiquer la teneur en contaminant sur les emballages de ces produits*, propose Mme Mergler, *afin de donner la chance aux consommateurs de faire des choix alimentaires éclairés pour leur permettre de maximiser l'apport nutritif lié à la consommation de poisson tout en minimisant le risque d'exposition à un élément toxique.*» Avec en tête une règle presque simple, dictée par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, qui recommande une ingestion de mercure inférieure à 0,1 microgramme par kilo de poids corporel et par jour. Le thon blanc dans de

l'eau conditionné dans une conserve en contiendrait en moyenne 67 microgrammes, ce qui signifie qu'une personne pesant 60 kilos ne devrait même pas en consommer une boîte entière par semaine, estiment les chercheurs. Et moitié moins pour un enfant de 30 kilos. Quand au thon pâle dans de l'eau, avec sa charge moyenne de 6,7 microgrammes par conserve, il peut être transformé en salades ou en sandwichs une fois par jour, ou aux deux jours pour les enfants. CQFD.

Pâle ou blanc, le choix est donc déterminant au regard de l'enquête de l'ISE. Et il vient désormais compliquer la recommandation de Santé Canada, qui rappelle de limiter à un seul repas par semaine — ou une fois par mois pour les femmes enceintes et les enfants — la consommation de poissons frais à forte teneur en mercure comme le requin, l'espadon et le thon frais ou congelé. Si, bien sûr, du thon blanc dans de l'eau à forte teneur en mercure n'a pas déjà été inscrit au menu cette semaine-là!

Savoir plus, risquer moins

Le liquide correcteur fait son entrée sur la liste des « drogues »

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le monde change, les drogues aussi. Kétamine, GHB, nexus et liquide correcteur figurent parmi les substances répertoriées dans la nouvelle édition de *Savoir plus, risquer moins*.

Édité par le Comité permanent de lutte contre la toxicomanie (CPLT), l'ouvrage se veut une réponse neutre au besoin d'information exprimé par des dizaines de milliers de Québécois. *Savoir plus, risquer moins* fait le constat qu'il n'existe aucune société sans drogue et se donne pour mandat de départager les mythes des réalités sur les substances, leurs effets, les traitements disponibles, les lois en vigueur et le profil de consommation à l'échelle de la province.

«*C'est important pour nous d'offrir une information scientifique éprouvée, objective et non moralisatrice. Aussitôt qu'on parle de drogue dans notre société, c'est toujours le camp du oui contre le camp du non. Ça devient émotif et on perd de vue les risques et les effets*», explique Michel Germain, directeur général du CPLT.

La première mouture s'est vendue à 75 000 exemplaires, un succès d'édition à la puissance dix. La formule reste à peu près inchangée pour la deuxième édition, avec des chapitres inédits sur la méthadone, le nexus (une drogue de synthèse), la mescaline et les substances volatiles (solvants, essence et autres).

Les nostalgiques de l'ère hippie seront déçus d'apprendre qu'on ne retrouve pas de mescaline sur le marché québécois. La mescaline, principal constituant actif du peyotl, un cactus de l'Amérique centrale, présente une trop faible valeur de conservation. La fausse mescaline vendue sur le marché noir est en fait de l'authentique PCP, une drogue de cheval aux propriétés très toxiques.

Consommés par un étudiant du secondaire sur 33, les solvants sont également très nocifs. C'est dans cette catégorie hétéroclite que se retrouve le liquide correcteur, avec l'essence, les vernis, les réfrigérants et autres substances de piètre qualité.

Signe des temps, le nexus fait son entrée dans l'ouvrage pratique du CPLT. Vendu sous le pseudonyme de MDMA ou LSD, cet hallucinogène aux propriétés stimulantes est pris par voie orale ou intranasale, entre autres dans les raves.

Le GHB (drogue du viol) et la kétamine, un proche parent du PCP, figuraient déjà dans la première édition, mais ces drogues ont fait l'objet d'un traitement amélioré.

L'alcool occupe enfin une place de premier choix dans ce guide de vulgarisation à l'intention du grand public. «*L'alcool reste la drogue d'abus de premier choix, et sa consommation est en hausse*», rappelle M. Germain. À la suite du décès d'un jeune homme qui avait participé à un concours de consommation rapide — il avait bu 30 onces d'alcool en 30 secondes —, le CPLT a ajouté un tableau pour évaluer l'alcoolémie d'une personne ainsi qu'une liste de soins à prodiguer en cas d'intoxication aiguë.



Relations de travail

La CSN se prépare à monter au front pour défendre l'intégrité de l'article 45

PRESSE CANADIENNE

En voulant faciliter le recours à la sous-traitance, le gouvernement de Jean Charest «*menace la paix industrielle et la paix sociale*» au Québec, prévient la présidente de la CSN, Claudette Carboneau.

Dans son discours d'ouverture devant le conseil confédéral de sa centrale, hier, la présidente a dit que «*Jean Charest n'a pas idée à quel point il touche une corde sensible chez les Québécois*» en voulant modifier l'article 45 du Code du travail pour faciliter le recours à la sous-traitance.

En fait, l'article 45 impose des

balises lors du recours à la sous-traitance par un employeur, stipulant que l'accréditation syndicale doit suivre chez le sous-traitant, de même que la convention collective, pour une durée d'un an.

Selon Mme Carboneau, il s'agit là d'une protection minimale et elle promet de se battre jusqu'au bout pour empêcher le gouvernement d'atténuer cette protection.

«*Est-ce une société de "cheap labour" que nous voulons? Nous prendrons le sentier de la guerre s'il le faut. Jamais nous ne laisserons un gouvernement abolir les seules balises qui protègent les droits des tra-*

vailleurs en cas de sous-traitance.»

«*En voulant sabrer dans l'encadrement légal de la sous-traitance, Jean Charest menace la paix industrielle et la paix sociale*», a-t-elle martelé.

Elle a d'ailleurs souligné que, dans sa centrale de 275 000 membres, la majorité des conflits de travail portent sur le recours à la sous-traitance.

Evoquant une «*libéralisation sauvage*» du recours à la sous-traitance, Mme Carboneau a critiqué l'intention qui se cache, selon elle, derrière l'action gouvernementale: «*C'est leur maintien en emploi et la qualité de ces emplois que le gouvernement*

s'apprête à livrer, pieds et poings liés, aux employeurs, quand ce n'est pas aux amis du parti.»

Elle en a appelé à la mobilisation contre l'intention gouvernementale, se disant aussi ouverte à des alliances avec d'autres organisations sur cette question.

Mme Carboneau a également déploré les répercussions de la «*ré-ingénierie de l'État*» et des compressions qui en découlent, se demandant ce qu'il adviendra de la culture, du transport en commun, du rayonnement du Québec à l'étranger, de la protection de la langue française, entre autres.

Accessibilité des études

La FECQ corrige le tir et cherche à en faire tout un mystère

MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Dans le dossier de l'accessibilité aux études, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) tatonne: elle «*se réaligne*» mais refuse pour l'heure de préciser en quoi consiste son changement de trajectoire!

Alors qu'il y a une semaine à peine le mouvement étudiant promettait un brassage-camarades sans égal pour convaincre le gouvernement Charest de mieux protéger l'accès aux études, la FECQ a adopté hier un ton plus clément, «*rassurée*» par des propos récents du ministre de l'Éducation, qui leur promet une voix au chapitre.

Le mystère reste toutefois entier en ce qui concerne ce changement de cap car les représentants de la fédération ont été peu bavards à propos de cette nouvelle attitude malgré l'émission d'un communiqué de presse titré «*La FECQ se réaligne*» en fin de journée hier. La fédération a adopté une stratégie de communication qui consiste à livrer l'information à la pièce, a confirmé hier Anne Morency, attachée de presse de la FECQ, «*dans le but de susciter la curiosité*». Le plan de match complet devrait donc suivre demain et lundi.

«*Par les allocutions du ministre [de l'Éducation, Pierre] Reid sur les frais afférents, sur la reconnaissance de l'implication étudiante ainsi que sur la tenue d'un forum collégial, la fédération a décidé de se réaligner*», lance-t-on dans ce communiqué laconique.

Ce changement de cap annule-t-il la participation de la FECQ aux manifestations annoncées conjoin-

tement avec la Fédération étudiante universitaire du Québec il y a une semaine? «*Je ne répondrai pas immédiatement à cela*», a expliqué Geneviève Hardy, présidente de la FECQ, jointe hier soir.

Le conseil d'administration de la FECQ s'est réuni mardi et a apparemment convenu de réorienter son action. Comment? «*Vendredi et lundi, on vous en dira plus*», a répliqué Mme Hardy.

Le contact direct avec le ministre Pierre Reid, lors d'une rencontre cette fin de semaine à Val-Estrie, semble avoir porté fruits. «*Il s'est engagé*», a expliqué Geneviève Hardy. «*Il nous a promis notre place au forum*», un événement printanier sur l'avenir des cégeps promis par le MEQ.

Dans les propos du ministre, rien de nouveau, a confirmé son attachée de presse, Caroline Richard: maintien du gel des droits de scolarité, inclusion des frais afférents à une future loi-cadre, tenue d'un forum sur les collèges. «*Nous avons réitéré nos engagements*», a précisé la porte-parole du ministre. «*Nous avons insisté sur l'implication étudiante, qui allait de soi pour nous depuis toujours. C'est peut-être le contact personnel qui a joué.*»

À la FEUQ, on expliquait hier que cette réorientation apparente ne changeait rien aux actions lancées sur le terrain la semaine dernière, dont une des actions phares se tiendra le 9 octobre lorsqu'on interpellera les députés libéraux dans leur comté. «*Ce n'est pas tant les instances nationales qui comptent mais bien ce qui se passe sur le terrain*», a noté Carole Cardinal, attachée de presse de la FEUQ, mal à l'aise de commenter la décision de la FECQ.

EN BREF

La pénitence

(PC) — L'archevêché de Vancouver a rompu un partenariat avec les Caisses d'épargne VanCity parce que l'institution financière soutient publiquement les gays et lesbiennes de la communauté. L'archevêque Adam Exner a mis fin à un programme mis sur pied dans quatre écoles catholiques après que la co-

opérative d'épargne ait lancé une campagne publicitaire qui met en scène deux hommes assis, joue contre joue, qui affirment: «*Je veux faire affaires avec une institution bancaire qui valorise tous les partenariats*». M^{re} Exner soutient qu'avec sa campagne publicitaire «*pro-homosexuelle*», la VanCity Credit Union expose le public à des «*enjeux inquiétants et blessants*».



ÉCOUTEZ, DÉCIDEZ!

Arcand
Bonjour Montréal
5 h 30 à 9 h 30

Lapierre
Lapierre et Cie
15 h 00 à 17 h 30

CKAC 730
POUR VIVRE L'INFORMATION

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

Guantánamo: la filière syrienne?

Washington (AFP) — Les États-Unis étudient la possibilité d'une implication de la Syrie dans une affaire présumée d'espionnage qui a mené à l'arrestation de deux militaires américains sur la base de Guantánamo (Cuba) où sont gardés des prisonniers apparemment liés au réseau al-Qaïda. Un traducteur de l'armée de l'air, Ahmad I al-Halabi, arrêté le 23 juillet, a été inculpé d'espionnage et d'aide à l'ennemi. Selon les chefs d'accusation, M. al-Halabi envoyait des renseignements à la Syrie, notamment des noms de prisonniers, et son ordinateur personnel comptait quelque 180 notes confidentielles qui devaient être transmises à Damas. La Syrie a nié hier toute implication dans cette affaire. L'annonce de l'arrestation d'Ahmad I al-Halabi a eu lieu trois jours après celle de l'interpellation, le 10 septembre, d'un amonier militaire musulman soupçonné d'espionnage, le capitaine James Yee, également affecté à Guantánamo. D'origine chinoise, le capitaine Yee, 35 ans, avait reçu une formation religieuse en Syrie. Il a été arrêté en possession d'un plan détaillé de la base de Guantánamo.

Un touriste échappe à ses ravisseurs colombiens

Bogotá (AP) — Un touriste britannique de 19 ans enlevé 12 jours auparavant dans les montagnes enneigées du nord de la Colombie a échappé à ses ravisseurs et a été récupéré par une patrouille militaire, a annoncé hier le chef de l'armée colombienne. Matthew Scott, un Londonien, a faussé compagnie aux bandits mardi pendant une marche forcée dans la jungle épaisse des montagnes de la Sierra Nevada, a précisé le général Carlos Alberto Ospina. Le jeune homme avait été enlevé le 12 septembre dernier avec huit autres randonneurs étrangers (quatre Israéliens, deux Britanniques, un Allemand et un Espagnol) hébergés sur les ruines du site archéologique de Ciudad Perdida, la Cité perdue.

Arsenal irakien: la CIA ne prévoit pas de surprises...

Washington (Reuters) — Le rapport préliminaire de l'ancien inspecteur de l'ONU en armement David Kay, qui dirige les recherches sur les armes de destruction massive (ADM) en Irak, ne formulera «aucune conclusion ferme», a déclaré hier un porte-parole de la CIA. «Le docteur Kay continue de recevoir des renseignements sur le terrain. Il s'agira seulement du premier rapport, et nous ne nous attendons pas à ce qu'il présente des conclusions fermes, pas plus qu'il exclue quoi que ce soit», a déclaré Bill Harlow. On ignore quand Kay, qui est allé cette semaine au siège de la CIA pour travailler à ce rapport, rendra compte aux parlementaires américains de ses travaux, mais certains responsables du Capitole ont déclaré que cela pourrait se faire dès la semaine prochaine. «Je n'ai pas connaissance de grosse surprise», a déclaré un collaborateur démocrate au Congrès. Lorsque Kay avait informé les parlementaires américains à la fin juillet de l'avancement des recherches, il avait évoqué de possibles «surprises» à venir.

Nouveau suspect dans l'affaire Lindh

Stockholm (AFP) — Un nouveau suspect a été interpellé hier dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de la ministre suédoise des Affaires étrangères, Anna Lindh, alors que l'homme qui faisait jusqu'ici figure de principal suspect a été blanchi, faute de preuve. Aucune preuve contre le nouveau suspect ne sera rendue publique jusqu'à ce que le tribunal ait décidé de son maintien ou non en détention provisoire. Le parquet dispose de trois jours pour le demander. Des tests d'ADN pourront notamment être ordonnés, qui seront comparés avec les échantillons prélevés sur les pièces à conviction laissées par le meurtrier sur place: du sang, un couteau considéré comme l'arme du crime et une casquette de baseball.



Le président américain a eu un entretien très cordial avec «Gerhard».

LARRY DOWNING REUTERS

Bush et Schröder affichent leur réconciliation

Chirac ne voit pas de fissure dans les relations franco-allemandes

D'APRÈS L'AFP ET LIBÉRATION

New York — Les États-Unis et les adversaires de la guerre en Irak (Paris, Berlin et Moscou) ont cherché hier à New York à mettre une sourdine à leurs désaccords et promis d'œuvrer de concert pour une nouvelle résolution, sans toutefois faire état de progrès sur le fond. Le président américain George W. Bush et le chancelier allemand Gerhard Schröder ont estimé, lors de leur première rencontre en 16 mois, que la page des divisions sur l'Irak était tournée.

Ces déclarations apaisantes font suite à des débats, mardi à l'ouverture de la 58^e Assemblée générale de l'ONU, qui avaient montré la persistance de profondes divergences au sein de la communauté internationale cinq mois après la chute de Saddam Hussein.

Après plus d'un an de refroidissement dans leurs relations, MM. Bush et Schröder ont affirmé leur réconciliation en s'engageant à travailler ensemble pour assurer l'avenir de l'Irak. «La première chose que je lui ai dite est: "Nous avons eu des divergences et elles sont terminées. Nous allons travailler ensemble"», a déclaré le président américain. «Nous estimons que les divergences que nous avons eues sont maintenant derrière nous et mises de côté. Nous nous sommes mis d'accord pour regarder vers l'avenir ensemble», a renchéri M. Schröder.

Il a toutefois reconnu que, «bien sûr, il y a encore des différences d'appréciation» sur le transfert de la souveraineté aux Irakiens et s'est

déclaré convaincu qu'«une date butoir» pourrait être trouvée. M. Schröder a également promis «une aide humanitaire, technique, économique» et de formation pour la reconstruction de l'Irak dans le cadre de l'ONU, mais sans troupes, lors de son discours devant l'Assemblée générale.

Reproches

Appelant son interlocuteur par son prénom, le remerciant pour l'aide apportée en Afghanistan, M. Bush s'est montré, au moins en public, plus prévenant à l'égard du dirigeant allemand qu'il ne l'avait été la veille lors de son entrevue avec le président français Jacques Chirac. MM. Bush et Chirac s'étaient déjà vus début juin, lors du sommet du G8 à Evian, dont le président français était l'hôte. Dans le cas du chancelier allemand, l'entrevue d'hier était la première manifestation concrète d'un dégel dans des relations quasiment au point mort depuis 16 mois. L'administration américaine reprochait à Berlin non seulement son opposition à la guerre mais encore davantage ce qu'elle jugeait être la tonalité antiméricain de la campagne électorale menée par le parti social-démocrate de Gerhard Schröder à l'été 2002.

Après une réunion avec MM. Schröder et Poutine, M. Chirac a déclaré que Paris, Berlin et Moscou négocieraient le projet de résolution américain «dans un esprit positif et constructif», sans toutefois faire état de progrès sur les points délicats, comme le rôle de l'ONU ou un calendrier de retour à une souveraineté irakienne, voulu par Paris.

Le projet de résolution améri-

cain prévoit la création d'une force multinationale sous mandat de l'ONU avec commandement américain. Paris, Berlin et Moscou ont toutefois déploré qu'elle ne donne pas une place plus importante à l'ONU dans la gestion de l'après-guerre en Irak.

M. Chirac a démenti que les entretiens entre MM. Bush et Schröder traduisent une fissure dans l'alliance entre l'Allemagne et la France. «C'est tout à fait clair et incontestable. Nous avons également une position très commune avec les Russes», a affirmé le président français.

La semaine dernière, la Maison-Blanche, par «sources officielles» interposées, avait laissé entendre qu'elle tenterait «d'isoler la France» lors de l'Assemblée générale, pour tenter de se rapprocher de l'Allemagne et de la Russie. «Nous estimons que l'Allemagne n'a pas vraiment la même position que la France sur l'Irak, à assurer un responsable américain, concernant par exemple le transfert de souveraineté réclamé par Jacques Chirac, les Allemands ont des interrogations. [...] Quant à la Russie, elle est plus intéressée par le rôle de l'ONU que par toute autre chose.» M. Bush doit recevoir M. Poutine demain et samedi dans sa résidence de Camp David.

Le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, a quant à lui réclamer hier au Congrès 87 milliards pour l'Irak et l'Afghanistan, un investissement modeste, selon lui, dans la guerre contre le terrorisme au profit de la sécurité des États-Unis et du monde. Le ministre a plaidé sa cause devant plusieurs parlementaires hostiles à l'invasion américaine.

Des pilotes israéliens refusent des missions en territoire occupé

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Vingt-cinq pilotes de l'armée de l'air israélienne ont déclaré refuser d'exécuter des missions dans les territoires palestiniens, a rapporté hier soir le radio public israélien.

Ces pilotes, de l'armée régulière et du cadre de réserve, ont récemment remis une pétition en ce sens au général Dan Haloutz, commandant en chef de l'armée de l'air israélienne, a ajouté la radio.

Ces pilotes affirment notamment qu'ils refusent «de continuer à porter atteinte à des civils innocents et refusent d'attaquer des zones à population dense», a rapporté la radio, citant un extrait de cette pétition.

C'est la première fois que des pilotes de l'armée de l'air isra-

lienne signent une telle pétition.

Israël a récemment déclaré une guerre totale aux radicaux islamistes palestiniens et particulièrement ceux du Hamas et ses membres à tous les échelons, dans la foulée d'attentats meurtriers revendiqués par ce mouvement.

Les «meurtres ciblés» d'activistes et de responsables palestiniens causent souvent des victimes civiles. Ces opérations, dénoncées par la communauté internationale, sont généralement menées par l'armée de l'air «Aucun»-u moyen d'hélicoptères de combat et, plus rarement, de chasseurs bombardiers.

Plusieurs de ces raids aériens ont été menés au cœur de la ville de Gaza. Le 22 juillet 2002, dans un raid visant un chef militaire du Hamas, un F-16 avait largué une bom-

be d'une tonne sur un immeuble, tuant 17 personnes, dont neuf enfants. Quelques mois plus tôt, le 25 janvier 2002, 52 officiers et soldats du cadre de réserve de l'armée de terre avaient annoncé qu'ils refuseraient dorénavant de servir dans les territoires palestiniens.

«Nous ne continuerons pas à nous battre au-delà de la ligne verte [c'est-à-dire dans les territoires palestiniens] dans le but d'opprimer, d'expulser, d'affamer et d'humilier un peuple tout entier», avaient-ils écrit dans une pétition qui avait suscité une vive polémique en Israël. Leur pétition avait par la suite recueilli plusieurs centaines de signatures.

L'armée de l'air, considérée comme le fer de lance de Tsahal, était jusqu'ici restée à l'écart de ces mouvements.

Amina Lawal risque toujours la lapidation

Kurami (Reuters) — Les groupes de défense des droits de l'homme nigériens sont prêts à manifester si une cour d'appel musulmane confirme aujourd'hui la condamnation à mort par lapidation d'Amina Lawal, accusée de relations sexuelles hors mariage.

La Cour d'appel de l'État de Kat-

sina, dans le nord du pays, réexamine aujourd'hui le cas de cette femme de 31 ans qui a été condamnée en première instance en mars 2002 pour avoir eu un enfant dix mois après son divorce.

Un tribunal avait toutefois ordonné le report de l'exécution jusqu'au sevrage de l'enfant, ce qui

pourrait mener jusqu'en 2004. Un premier appel avait été rejeté en août 2002. Le président nigérian Olusegun Obasanjo, qui se bat depuis quatre ans pour mettre fin aux émeutes interreligieuses qui ont fait des milliers de morts, a assuré qu'aucune condamnation à la lapidation ne sera prononcée.

Censure explosive en Irak

Une grenade est lancée sur les spectateurs d'un film osé

AGENCE FRANCE-PRESSE

Mossoul — L'explosion d'une grenade lancée dans un cinéma diffusant des films contenant des scènes érotiques a fait deux morts et huit blessés, hier, à Mossoul (nord), a indiqué à l'AFP un responsable de la police.

Un premier bilan donné par un responsable du poste de police qui a envoyé les premiers effectifs sur place, le capitaine Mohammad Douraid, faisait état de deux morts et de quatorze blessés.

«Une grenade lancée par un ou des inconnus contre le cinéma a fait deux morts et huit blessés, dont deux atteints grièvement», a indiqué le général Zaid Aouni Kassim, chef de la police du quartier al-Haddah, en charge de la rue où l'explosion a eu lieu. Les victimes sont toutes des hommes. «La grenade a été lancée vers 15h30 à l'intérieur du cinéma», a ajouté l'officier de police, indiquant qu'une enquête était en cours mais que personne n'avait été encore arrêté.

De l'extérieur du cinéma, aucun dégât n'était visible. Selon des témoins interrogés par les policiers, la grenade a été lancée pendant la séance à laquelle assistaient plusieurs dizaines de personnes.

«J'ai entendu l'explosion provenir de l'intérieur du cinéma. On a vu des dizaines de personnes partir en courant, des blessés crier et un mort sur place», a indiqué le propriétaire du restaurant contigu au cinéma, Issam Gorgis, qui n'avait pas entendu parler de menaces auparavant. «Il est possible que cet acte de sabotage soit l'œuvre d'islamistes», a déclaré le général Zaid. Il y a eu plusieurs explosions contre des magasins vendant de l'alcool et également contre un cinéma. Il a indiqué que les cinémas visés ne montraient pas forcément des films pornographiques mais «qu'ils pouvaient contenir des scènes de sexe».

Il y a une dizaine de jours, une bombe à retardement avait été découverte dans le bâtiment abritant un magasin de vidéo vendant des films pornographiques, a-t-il dit. Une grenade a été lancée en début de semaine contre un autre de ces magasins. Selon un policier, Fajris Rachid, depuis le début de la projection ou de la vente de films contenant des scènes de sexe, des menaces ont été faites aux propriétaires de cinémas ou de magasins de vidéo. «Des tracts placardés indiquaient que ce genre de films étaient contraires aux principes de la religion musulmane et aux bonnes mœurs.»

Le foulard islamique en Europe

Deux incidents risquent de relancer la controverse

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — La grande majorité des pays européens n'ont pas de législation sur le port du voile islamique à l'école, préférant laisser les établissements ou les autorités locales régler les affaires au cas par cas.

En Turquie, pays musulman au régime strictement laïque, le port du foulard est interdit dans les écoles, universités et bâtiments publics. Dans ce pays où, selon un récent sondage d'opinion, près de six femmes sur dix portent le foulard, les autorités estiment que les revendications sur le port du voile s'apparentent à un soutien actif à l'Islam politique et doivent pour cette raison être combattues.

Le voile reste un sujet de débat récurrent en France et en Allemagne, où vivent respectivement 5 millions et 3,2 millions de musulmans. En France, où a été récemment mise en place une commission sur la laïcité, le premier ministre Jean-Pierre Raffarin n'a pas exclu de légiférer sur le voile.

Actuellement, un arrêt du Conseil d'État permet aux chefs d'établissement d'interdire tout port de signes religieux à l'école lorsque ceux-ci sont ostentatoires ou lorsqu'ils y troublent l'ordre public.

Deux jeunes filles ont été exclues à titre provisoire hier d'un lycée de la banlieue parisienne pour port d'une tenue islamique ostentatoire.

En Allemagne, la législation sur le port du foulard islamique à l'école est du ressort des États régionaux, compétents en matière d'éducation. La Cour constitutionnelle allemande l'a rappelé hier dans une décision très attendue, où une enseignante d'origine afghane, qui s'était fait interdire le port du fou-

lard dans une école publique de la région du Bade-Wurtemberg (sud-ouest), a obtenu gain de cause.

La haute juridiction a toutefois souligné que les parlements régionaux allemands étaient «libres» de légiférer s'ils souhaitent interdire le port du foulard islamique dans les écoles, mais en s'efforçant de trouver «une réglementation acceptable pour tous».

En Belgique, il n'existe pas de législation fédérale réglementant le port du foulard dans les écoles. En revanche, celles-ci sont libres d'édicter leurs propres règlements internes interdisant le port du voile.

Début septembre, le débat a resurgi, la communauté musulmane s'étant particulièrement émue d'une décision d'une école publique dans l'agglomération de Bruxelles d'interdire le port du foulard pour la rentrée scolaire.

Dans les autres pays, le voile ne donne généralement pas lieu à polémique. En Grande-Bretagne, chaque chef d'établissement est «libre d'adopter son propre règlement intérieur en matière d'uniforme scolaire». Généralement, le port du foulard, de la kippa ou du turban est autorisé.

En Espagne, le foulard islamique est peu soumis à débat public. En cas de conflit, la décision ultime revient aux régions autonomes. En Grèce, des élèves portent le foulard dans les écoles de l'importante minorité musulmane de souche turque de Thrace sans que cela pose de problème.

Le foulard est également porté librement en classe et dans les écoles au Danemark et est autorisé en Autriche et en Hongrie.

Aux Pays-Bas, la loi interdit les discriminations religieuses et le port du voile est généralement admis dans les écoles publiques.

Club 402-HOMME®
Depuis 1977

Costumes griffés importés d'Italie

399\$

Tissus signés
- Cerruti 1881 - Zegna
- Marzotto - Zignone, etc.

1118, rue Sainte-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal • (514) 861-3636
Heures d'ouverture : Lun. au ven. 10 h à 18 h. Sam. 10 h à 16 h

É D I T O R I A L

Métis et sang-mêlé

Les Métis ont obtenu une victoire éclatante la semaine dernière devant la Cour suprême. Mais tout «sang-mêlé» n'est pas un Métis. Pour s'y retrouver, les gouvernements devront enfin porter attention à ce peuple oublié.

Il n'y avait pas 24 heures que la Cour suprême avait reconnu les mêmes droits de chasse aux Métis que ceux accordés aux Indiens que, déjà, les interprétations variaient. Les 292 000 Métis recensés par Statistique Canada pouvaient crier victoire, disaient les uns. Non, la décision ne s'applique qu'aux descendants de familles métisses des XVIII^e et XIX^e siècles, faisaient les autres. Ils doivent en plus avoir résidé dans des régions reconnues comme métisses, renchérisaient certains.

Ces divergences mettent en lumière à quel point l'histoire métisse est méconnue. Pourtant, les droits des Métis sont protégés par la Constitution, au même titre que ceux des Indiens et des Inuits. Mais la Constitution ne définit pas ce qu'est un Métis. Pas plus que Statistique Canada qui, au recensement, reconnaît comme Métis quiconque se déclare comme tel. Au ministère des Affaires indiennes, on dit simplement qu'il s'agit d'une personne qui a à la fois des ancêtres européens et amérindiens.

La Cour suprême, dans l'affaire Powley, est plutôt revenue à la source, celle d'un peuple dont on ne parle plus depuis Louis Riel, exécuté en 1885! En effet, entre l'arrivée des Européens et le moment où les gouvernements blancs ont étendu leur emprise sur tout le territoire, tout un peuple a vécu selon une culture qui lui était propre, avec une langue, des danses, des coutumes et des villages complètement distincts de ceux des Blancs et des Indiens, et reconnus par tous comme tels.

Les bastions métis se comptaient de l'Ontario à la Colombie-Britannique, comme dans la région de Sault-Sainte-Marie, où le Métis Steve Powley s'est volontairement fait prendre, en octobre 1993, à chasser illégalement afin de pouvoir réclamer ses droits ancestraux devant les tribunaux. Le Ralliement national des Métis estime que le jugement de la Cour suprême ne concerne que ces Métis des régions traditionnelles.

Mais les juges ne sont pas si précis. Ils disent simplement qu'un Métis doit d'abord s'identifier comme tel, avoir des liens ancestraux avec une communauté métisse précise et être accepté par celle-ci. C'est pourquoi, déjà, des Acadiens font valoir qu'ils sont les descendants d'anciennes familles métisses, de l'époque où leurs ancêtres, pour fuir la déportation britannique, étaient allés se réfugier auprès de communautés amérindiennes.

Au Québec, où le recensement identifie moins de 16 000 Métis, certains estiment que seuls les descendants de quelque 400 familles identifiées comme étant métisses avant 1763 sont touchés par le jugement. Une approche que des groupes, qui préchent une définition plus large, contestent farouchement. Il n'y aura qu'une façon de calmer le jeu: aux gouvernements d'établir des critères plus précis, comme les y invitent les juges. Une façon polie de dire aux élus: intéressez-vous donc à ces oubliés de l'histoire pour lesquels vous n'avez eu, depuis plus de 100 ans, que de l'indifférence.

Après la mort de leur grand défenseur Louis Riel, les Métis ont en effet été relégués dans un «no man's land culturel et constitutionnel [...], en butte à l'ostracisme social». Ce constat, porté par un comité spécial mixte du Sénat et des Communes sur la Constitution en 1972, n'a pas changé. L'Enquête auprès des peuples autochtones menée par Statistique Canada et divulguée hier le laisse bien voir: de tous les autochtones du pays, les Métis sont les moins susceptibles de connaître leur langue d'origine. La fierté métisse n'est pas encore un acquis.

Aider les Zimbabwéens

Les actualités internationales ne tournent trop souvent qu'autour de George W. Bush et du vide qu'il crée autour de lui sur la question irakienne pendant qu'en marge d'autres tyrans sévissent sans être importunés. Robert Mugabe, président du Zimbabwe depuis 23 ans — et dictateur manœuvrant dans le confort de l'impunité — est un beau cas.

Ce sont des choses qu'on peut écrire ici, dans le confort de nos salles de rédaction, mais que les lecteurs du *Daily News* de Harare, le seul quotidien indépendant restant au Zimbabwe, ne peuvent plus lire depuis que le gouvernement en a forcé la fermeture, la semaine dernière, sous le couvert d'une loi répressive sur l'information promulguée en mars 2002. Le *Daily News*, devenu en quatre ans l'un des titres les plus lus du pays, avait déjà vu ses bureaux saccagés à deux reprises, son personnel battu et harcelé, son fondateur chassé du pays.

La brutalité avec laquelle M. Mugabe s'accroche au pouvoir est bien documentée. L'opposition est muselée par le meurtre et la torture. La communauté internationale a poussé les hauts cris face à ce régime infâme qui fait aujourd'hui subir à la population une pauvreté qu'on n'imagine pas. Le Commonwealth l'a exclu de ses rangs l'année dernière, mais sans imposer de sanctions, alors que M. Mugabe se reportait frauduleusement à la présidence à l'issue d'un scrutin qu'il aurait normalement dû remporter le leader de l'opposition, Morgan Tsvangirai, aujourd'hui traîné devant les tribunaux pour trahison. L'opprobre n'empêchera pas le chef d'État de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale des Nations unies.

Le Canada, qui s'est contenté d'exprimer sa «consternation» à la suite de la fermeture forcée du quotidien, pourrait faire beaucoup plus pour venir en aide aux Zimbabwéens. L'absence d'audace d'Ottawa face à Harare est d'autant plus criante que Jean Chrétien se fait ces temps-ci le chantre du devoir d'intervention de l'ONU dans les affaires internes d'un pays pour protéger les populations dans les cas de nettoyage ethnique, de génocide, de répression et de guerre civile.

Champion de la nouvelle Cour pénale internationale, le gouvernement fédéral pourrait dans l'immédiat envisager la voie des tribunaux. Il pourrait porter contre M. Mugabe des accusations de crime contre l'humanité, ainsi que le suggéraient en début de semaine deux avocats des droits de la personne dans le *Globe and Mail* en évoquant le délit d'extermination commis contre l'opposition politique et dont ont été témoins les observateurs indépendants aux élections de l'année dernière.

À défaut de déboucher sur une condamnation, les accusations auraient peut-être pour effet de pousser à l'exil M. Mugabe et son entourage, comme cela vient de se produire avec le Libérien Charles Taylor. Sans être une panacée, cet effet aurait le mérite de débarrasser le Zimbabwe d'un héros de l'indépendance qui vieillit affreusement mal.



Josée Boileau



L E T T R E S

Bravo, Mme Clarkson!

Ô combien futile, ce débat sur les dépenses de la gouverneure générale du Canada! Notre système politique, faut-il le rappeler, est de type parlementaire et non présidentiel. Dans ce régime, le premier ministre gouverne mais n'assume pas la fonction de chef d'État, contrairement à la France ou aux États-Unis, où le président cumule ces deux rôles. Or, à moins de changer de régime, le Canada a besoin d'un tel personnage, qui représente l'État et en assure la pérennité. Et si on compare cela au train de dépenses de la reine d'Angleterre ou du président Chirac, le système de gouverneur général est une vraie aubaine. De plus, le choix de cette femme exquise, intelligente et cultivée qu'est Adrienne Clarkson, qui incarne de façon magistrale les valeurs canadiennes de progressisme, d'ouverture et de tolérance, constitue l'une des meilleures décisions de la carrière du premier ministre Jean Chrétien. Pour une fois qu'on a, comme chef d'État, une personne qui a de l'initiative et des idées et qui ne parle pas la langue de bois diplomatique! Alors, n'en déplaise aux gros fermiers de l'Ouest et autres peigne-culs rétrogrades, je vous remercie, Mme Clarkson, de si bien représenter dans le monde ce que le Canada a de mieux. Je vous encourage à continuer et vous souhaite un excellent voyage.

Christian Feuillette
Montréal, le 20 septembre 2003

Pour le transport en commun

En réponse à la lettre de François Sauvé, publiée hier matin, je dois dire que moi, aussi, je trouve certains aspects du transport public

montréalais tout à fait déplorables: l'attente (le vélo est presque toujours plus rapide), les escaliers et les longs couloirs du métro (mais j'ai porté mes enfants dans un porte-bébé de bonne qualité, n'étant pas assez masochiste pour y aller avec une poussette), etc. Un réseau plus dense, avec sans doute des tramways, ou même, eu égard à notre climat, à un système en hauteur comme le System 21, serait bienvenu. Mais je ne crois pas que ce soit en utilisant l'automobile jusqu'au Grand Soir que l'on réglerait quoi que ce soit. Après tout, même mon fils de huit ans comprend quand je lui explique que s'il y a peu d'autobus, c'est que tant de monde roule en automobile, et qu'on n'est quand même pas pour faire rouler des autobus vides.

Sylvain Auclair
Montréal, 24 septembre 2003

Où va Radio-Canada?

Depuis la rentrée télévisuelle 2003, les friands d'informations de qualité sont en deuil. La raison en est simple: il semble que Radio-Canada, toujours en recul dans les cotes d'écoute face à ses concurrents privés (plus particulièrement l'entreprise sans but lucratif TVA...), tente d'élargir son public afin d'englober les amateurs de faits divers et autres indigestes insipidités caractéristiques de notre belle société de consommation.

En effet, la nouvelle formule du *Téléjournal* de 22h fait grimacer tous ceux qui appréciaient la sobriété et la qualité de l'ancienne formule dirigée par Stéphan Bureau. Dorénavant, les analyses de l'ex-chef d'antenne font place aux sourires et simagrées de Gilles Gougéon, être fort sympathique mais qui n'a pas la stature intellectuelle pour remplir un tel rôle. Les nouveaux artifices du bulletin de fin de soirée (par exemple, un petit graphique sur lequel M. Gougéon

s'amuse à nous faire défiler des schémas simplifiés) et les mises en scène grotesques sont une insulte à l'intelligence des auditeurs.

Il semble qu'en cours de route, Radio-Canada ait oublié son mandat (diffusion de la culture, des affaires publiques, de l'information crédible et du divertissement de qualité) au profit d'un nivellement par le bas, et ce, afin de répondre aux exigences de rentabilité. Malheureusement, tel n'est pas le rôle d'une institution publique. Les chaînes privées s'acquittent très bien de cette tâche, et ce serait peine perdue de tenter de les concurrencer sur leur propre terrain.

Il apparaît donc urgent de revoir la mission et les priorités de l'institution afin de lui redonner cette vocation de phare de la culture et de l'information au Québec. Si Radio-Canada faillit à cette tâche, qui donc pourra l'accomplir?

Nicolas Fleury
Étudiant en science politique
Montréal, le 19 septembre 2003

Envahissantes pin-up

Lorsque je fronce les sourcils devant un rare calendrier de femmes nues, les garagistes prennent toujours l'air surpris de celui qui s'y est habitué comme à la peinture du mur. C'est généralement la faute d'un employé absent. Bon travail, les féministes! Aujourd'hui, les pin-up se sont déplacées sur d'immenses panneaux publicitaires. Les féministes n'ont guère plus la cote. Je propose donc à ceux qui aiment leurs enfants et leurs ados de demander d'abord qu'on retire ces images. Les panneaux seront libres pour de bonnes boîtes de pub qui feront de l'argent en nous redonnant le goût de l'élégance et de l'amour.

Hélène Bonin
Sainte-Foy, le 19 septembre 2003

L I B R E O P I N I O N

La mondialisation, une priorité pour tous, sauf pour le Québec

DANIEL TURP

Député de Mercier et porte-parole du Parti québécois en matières de relations internationales et d'affaires canadiennes

Si le Québec s'est souvent inspiré de la France lorsqu'il s'est doté d'instruments collectifs, comme ce fut le cas pour la Caisse de dépôt et de placement, la mise sur pied d'institutions québécoises originales semble aussi s'avérer une source d'inspiration pour les dirigeants politiques français. Ainsi en est-il de l'Observatoire québécois de la mondialisation institué en janvier 2003 par l'Assemblée nationale du Québec à l'initiative de Louise Beaudoin. Le président Chirac avait certainement cette heureuse initiative à l'esprit lorsqu'il affirmait, le 29 août dernier, que «pour rassembler l'expertise et mieux organiser les débats [...], notamment avec la société civile, j'ai demandé au premier ministre de me faire des propositions pour la mise en place d'un observatoire français de la mondialisation».

Cette proposition tire d'ailleurs son origine du rapport *Réconcilier la France et la mondialisation*, dont une des propositions invite le gouvernement à «installer un observatoire de la mondialisation» semblable à celui créé par le Québec.

Il importe dès lors de faire comprendre aux Québécois qu'aujourd'hui la France veut créer un observatoire de la mondialisation, celui du Québec n'est plus. Pourtant, la mondialisation affecte au quotidien la vie des citoyens, l'activité des entreprises et l'action des gouvernements. Il s'agit d'un phénomène qui affecte inévitablement les droits des travailleurs, la qualité de l'environnement et la capacité d'agir de l'État et qui, comme le dé-

montre l'intérêt qu'il suscite auprès des jeunes, doit être mesuré en regard de son impact sur les générations futures.

Une approche critique de la mondialisation s'impose en ce début de siècle, approche qui ne doit pas être réservée aux militants altermondialistes mais qui doit aussi être celle des partis politiques et des gouvernements. Par exemple, les traités qui ont créé des zones de libre-échange pourraient être réévalués — on pense notamment au recours investisseurs-États du chapitre XI de l'ALENA — et les retombées de la création d'une nouvelle zone de libre-échange, comme la ZLEA, devraient être sérieusement évaluées avant que le Québec n'aille plus loin.

Le Québec doit se doter d'instruments lui permettant de comprendre la mondialisation, d'en combattre les effets les plus pervers. Au lendemain de l'échec de Cancun, les travaux de l'Organisation mondiale du commerce doivent faire l'objet d'une veille constante, tout comme le débat sur l'adoption d'un instrument international sur la diversité culturelle. Les objectifs poursuivis par le gouvernement du Québec dans ces deux dossiers devraient être alimentés par des analyses qui permettraient au Québec d'appuyer ses positions sur des arguments solides. Et sur le front environnemental, la mise en œuvre du protocole de Kyoto et la participation éventuelle au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques — entré en vigueur le 11 septembre dernier et que le Canada tarde à ratifier — s'inscrivent dans un processus de mondialisation qui rend urgente la formulation par le Québec de positions visant à favoriser le développement durable.

Pourquoi l'Observatoire québécois de la mondialisation a-t-il subi le couperet du gouvernement Charest? La raison évoquée par la ministre des Relations internationales du Québec lors de l'étude des crédits de son ministère, le 10 juillet 2003, est de nature budgétaire. Une somme de 1,5 million aurait permis le fonctionnement de l'observatoire. Il faut penser que le gouvernement Charest a décidé que la mondialisation et son analyse ne faisaient tout simplement pas partie de ses priorités. Pourtant, à la même époque, le gouvernement de Jean Charest faisait un cadeau de 1,7 million aux évêques catholiques du Canada pour renflouer le déficit des Journées mondiales de la jeunesse tenues à Toronto.

L'abolition de l'Observatoire québécois de la mondialisation — dont la collaboration avec un observatoire français aurait pu constituer un volet original de la coopération franco-québécoise — est un geste irréfléchi qui démontre le peu d'intérêt et le manque de vision du gouvernement pour les relations internationales. Ces relations ne se limitent pas à participer à des rencontres avec des chefs d'État et de gouvernement. La crédibilité des représentants du Québec lors de ces rencontres devrait s'appuyer sur une connaissance approfondie des relations internationales et en particulier du phénomène de la mondialisation.

N'est-il d'ailleurs pas ironique que les premières rencontres d'importance du nouveau premier ministre du Québec aient eu lieu avec le premier ministre Jean-Pierre Raffarin et le président Jacques Chirac, ceux-là mêmes qui, aujourd'hui, préparent la mise sur pied d'un observatoire français de la mondialisation inspiré par le Québec?



Guy Taillefer

IDÉES

Le projet de loi fédéral déclenche passions et hostilités

Les dangers de l'homophobie

Le climat dans lequel se déroule le débat actuel sur les mariages gais est propice à un retour de l'intolérance

LUC BOULANGER
Journaliste

RÉJEAN THOMAS

Médecin et président de la clinique L'Actuel

Le débat actuel sur les mariages gais est en train de dériver dangereusement, au point où des homosexuels qui n'ont jamais désiré se marier se rendent compte que l'enjeu est plus grand qu'une cérémonie, une bague et un contrat: c'est la reconnaissance sociale de leur communauté par la société qui est en cause.

Ce projet de loi fédéral devant donner à une minorité un droit acquis pour la majorité déclenche passions et hostilités. Parmi les propos diffusés contre le mariage gai, certains ont de fortes résonances homophobes. Sous prétexte de protéger la définition traditionnelle du mariage, le camp (très disparate) des opposants s'attaque à la légitimité de cette orientation sexuelle, allant jusqu'à la comparer à l'inceste, à la bestialité, au péché, ou, au mieux, à l'associer à une marginalité bon chic bon genre qui joue à la victime!

Ironiquement, ces opposants se défendent tous d'être homophobes. C'est parfois vrai: un citoyen peut ne pas saisir l'importance de légaliser le mariage des conjoints de même sexe tout en respectant leur union. Or l'égalité n'est pas une question de bons sentiments. Le climat dans lequel se déroule le débat est propice à un retour d'une forme insidieuse d'intolérance. Une intolérance lourde de conséquences car elle se cache sous le paravent de la liberté d'expression.

À l'instar du racisme, l'homophobie est une «religion» que personne ne se vante de pratiquer. Ce mot résume les attitudes négatives et les préjugés des individus envers les personnes homosexuelles. Un autre néologisme, l'hétérosexisme, désigne la promotion de la supériorité de l'hétérosexualité par les institutions voulant que tout le monde soit hétérosexuel jusqu'à preuve du contraire. À défaut d'être motivés par la haine, les opposants aux mariages gais ont un comportement hétérosexiste tout aussi nuisible à long terme.

Des gains fragiles

De tout temps, les grandes religions ont presque toutes condamné l'homosexualité. Cet ostracisme a fait en sorte que les personnes homosexuelles ont été considérées comme étant perverses et a suscité des sentiments de haine et d'exclusion à leur endroit dans la société. Au cours du XX^e siècle, le pouvoir religieux est devenu moins important au fur et à mesure qu'apparaissent les nouvelles sciences telles la psychologie, la psychiatrie et la sexologie. (On constate que l'Église catholique ne lâche pas facilement prise, même si le débat actuel porte sur le mariage civil.)

Hélas, le discours médical a été tout aussi répressif que le pouvoir religieux. L'homosexualité, autrefois vécue comme un péché, a par la suite été considérée comme une maladie mentale. Ce n'est qu'en 1973 que l'Association américaine de psychiatrie a retiré l'homosexualité de son répertoire des troubles mentaux; c'est en 1992 que l'Organisation mondiale de la santé a exclu l'homosexualité de sa liste des maladies mentales! Encore aujourd'hui, de nombreux psychiatres agissent comme si l'homosexualité était une maladie.

Ces quelques données historiques démontrent combien récents et fragiles sont les gains dans la lutte contre la discrimination.

Les principales conséquences de l'homophobie sont le rejet et l'hostilité. Le rejet social touche plus particulièrement l'adolescent. En découvrant son homosexualité, l'adolescent la vivra le plus souvent dans le secret. Le prix à payer est fort, soit l'accep-



Au cours des siècles, de Berlin à Manhattan, l'histoire nous apprend qu'il y a eu des lieux et des époques favorables à la libéralisation et à l'acceptation de la différence sexuelle.

tation sociale sur la base du mensonge en ce qui a trait à son identité profonde.

C'est ainsi que commence la vie adulte pour une majorité de jeunes homosexuels et, contrairement à l'adolescent issu d'autres minorités, ceux-ci n'ont pas reçu de socialisation positive de la part de leurs parents. Ayant grandi dans un milieu hétérosexuel, ils ne rencontrent sur leur chemin que peu de modèles positifs et peu d'information, voire de l'information erronée. Tout cela conduit l'adolescent à l'isolement et à une perte de ses rêves construits sur le modèle hétérosexuel (enfants, famille, travail, etc.).

L'hostilité vécue par les homosexuels et les lesbiennes a aussi de graves conséquences sur leur santé physique et psychologique. Avec la violence, le stress, l'isolement, l'absence de soutien familial, scolaire et social, les inquiétudes face à la divulgation de leur homosexualité et le VIH touchant en grande partie leur communauté, on devine le haut niveau de détresse psychologique que les homosexuels doivent subir à l'aube de leur vie adulte. Finalement, il est bien connu que le suicide constitue un grave problème chez les jeunes hommes gais.

Certaines études, dont celle du chercheur américain Remafedi, démontrent qu'une majorité de jeunes homosexuels consomment régulièrement des substances psychotropes et de l'alcool, une consommation qui serait beaucoup plus élevée que chez la population hétérosexuelle. Les raisons de ces abus sont faciles à comprendre. De plus, les bars sont des lieux importants de socialisation. Pour certains gais, c'est même le seul lieu connu et convivial de socialisation.

Violence et autodestruction

Au début du mois de septembre, l'ouverture de la première école publique destinée aux homosexuels, l'école Harvey Milk à New York, a mis à l'avant-plan la question du harcèlement physique et

verbal vécu par les homosexuels en milieu scolaire. En effet, l'absentéisme, les difficultés scolaires et le décrochage figurent au tableau des difficultés rencontrées par eux.

En général, la moitié des personnes adultes gais ou lesbiennes estiment avoir subi une fois dans leur vie une forme de violence verbale ou physique. Ceux qui vivent ouvertement leur homosexualité s'exposent souvent aux abus, au rejet et à une violence qui peut aller jusqu'aux crimes haineux. D'ailleurs, quatre ans après le meurtre sordide de Matthew Sheppard dans une petite ville du Wyoming, des bagots américains déposent encore des pancartes «God hates fags» sur sa tombe!

Finalement, la non-reconnaissance sociale du couple homosexuel et l'absence de modèles dans le cheminement de vie conduisent à la sexualité anonyme, à défaut de ne pouvoir communiquer ouvertement son affectivité. Pour certains, la divulgation de l'orientation sexuelle sera faite au même moment de l'annonce du VIH à leurs parents. Pour certaines personnes, encore en 2003, il est plus facile de dire à leurs parents qu'ils ont le sida que de parler ouvertement de leur homosexualité...

Au cours des siècles, de Berlin à Manhattan, l'histoire nous apprend qu'il y a eu des lieux et des époques favorables à la libéralisation et à l'acceptation de la différence sexuelle. Mais ce furent toujours de brèves parenthèses historiques avant un retour à la répression, à la marginalisation et à la clandestinité. De là l'importance symbolique du mot «mariage» pour les conjoints de même sexe et le danger du discours homophobe.

Vous comprendrez qu'il n'est pas question ici de rectitude politique. Nous vivons cet automne une étape cruciale dans la longue marche des gais et des lesbiennes vers l'égalité. Ils ont donc besoin de l'appui de toutes les forces progressistes de la société. Avant que le débat ne dérape encore plus sérieusement.

À l'instar
du racisme,
l'homophobie
est une
«religion»
que personne
ne se vante
de pratiquer

La gouverneure générale en voyage

Des visites d'État justifiées

Ces visites servent à resserrer les liens diplomatiques avec les pays ciblés

GÉRARD JOLIVET

Attaché de presse de l'ex-gouverneur général
Roméo LeBlanc de 1995 à 1999

Le Comité des opérations gouvernementales est en droit de vérifier les dépenses du Bureau du gouverneur général, mais il aurait tort de simplement viser le voyage en «nordicité moderne».

Un des rôles du gouverneur général est celui de parcourir le pays dans le but de mieux faire connaître les Canadiens et le Canada aux Canadiens, au moyen du régime de distinctions honorifiques entre autres, et ce, de façon non politique, et Mme Clarkson a fait plus de visites que son prédécesseur depuis près de quatre ans.

Par le passé, le conseil des ministres a adopté des compressions budgétaires, et le Bureau du gouverneur général n'a pas été épargné. C'est au conseil des ministres que revient la décision de resserrer les cordons de la bourse, s'il y a lieu, à la suite de l'examen du Comité des opérations.

Un autre rôle du gouverneur général est celui de chef d'État. Dans la plupart des pays du monde, le gouverneur général du Canada — tout symbolique que puisse être perçu son rôle — a, en tant que chef d'État, plus de poids politique et diplomatique que l'étranger que le premier ministre du pays. C'est le chef d'État et le diplomate suprême.

C'est à la demande du ministre des Affaires extérieures et du Commerce international, du pre-

mier ministre et du corps diplomatique que les visites sont planifiées. C'est le ministère qui détermine les pays à visiter, les missions, les messages diplomatiques et, en consultation avec le Bureau du gouverneur général, les participants eux-mêmes. Ce groupe est composé de représentants du monde universitaire, culturel, scientifique, de la recherche et des affaires, formant ainsi une sorte de mini-Equipe Canada à chaque visite du gouverneur général à l'étranger depuis 50 ans, formule dont s'est inspiré le premier ministre Jean Chrétien pour ses missions commerciales.

A ces représentants s'ajoutent des ONG (organisations non gouvernementales) et, bien sûr, des ministres du cabinet, des députés de chacun des partis politiques à la Chambre des communes ainsi que des sénateurs. Dans le cas de la présente visite, on trouve ainsi aux côtés de la gouverneure générale des pêcheurs, des cinéastes, des environnementalistes et des architectes.

Ces visites sont utiles à tous égards pour le pays: elles servent à resserrer les liens diplomatiques avec les pays ciblés et à améliorer les échanges dans de nombreux domaines qui touchent soit le commerce, soit les arts et la politique.

À titre d'attaché de presse, j'ai été témoin du fruit des engagements de tous les participants à ces visites, à l'étranger comme au pays. À mon avis, tant que la fonction de gouverneur général sera maintenue, ce serait une perte de ne pas en tirer profit.



Adrienne Clarkson en compagnie de Vladimir Poutine à son arrivée au Kremlin.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau, Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits divers), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Mungier (responsable du site Internet), Julie Carpentier (pages éditoriales, sports), Isabelle Paré (santé); Pauline Gravel (science); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précorêt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (reluctants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable); Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (films); Odile Tremblay (cinéma); Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Reay, Eric Desrosiers, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille (correspondante parlementaire à Ottawa), Tommy Chouinard et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Geneviève Ois-Dionne (comité). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa) LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Slavica Bogdanov, Véronique Géraud, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Daniel Bazinet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Fillion, Olivier Zaida. INFORMATION, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Gisèle Lenard, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Heures, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalgoutier. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haecq (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross.



Norman Spector

Que doit-on faire d'Arafat?

En décidant de «travailler à supprimer» Yasser Arafat, Israël a provoqué un tollé chez les diplomates et les éditorialistes. Peu d'entre eux ont toutefois contesté le fait qu'«Arafat constitue un obstacle insurmontable à tout processus de réconciliation, quel qu'il soit».

L'ONU n'a pas tardé à rabrouer l'État hébreu, la Syrie — un des commanditaires du terrorisme, qui occupe de facto le Liban et qui figure parmi les violeurs habituels des droits de la personne — menant l'attaque. L'Assemblée générale a choisi de condamner Israël sans toutefois soutenir le leadership d'Arafat. Mais puisque la résolution du Conseil de sécurité ne condamnait pas le Hamas, les Américains ont choisi d'imposer leur veto, et ce, même si le secrétaire d'État américain, Colin Powell, avait clairement dit que «les États-Unis ne soutiennent pas l'élimination ou l'expulsion de M. Arafat».

Il est cependant clair que l'administration Bush comprend bien que, sans changement de régime à Ramallah, sa «feuille de route» restera dans un cul-de-sac. Selon mon intuition, ce n'est pas le sang israélien et américain sur les mains d'Arafat qui avait mené M. Bush à déclarer, il y a un an, que les Palestiniens avaient besoin d'un nouveau leader puisque l'«hyperpuissance» traite déjà quotidiennement avec des chefs aussi peu «appétissants» que M. Arafat. C'est plutôt le mensonge d'Arafat au sujet de la participation palestinienne à l'affaire du *Karine A*, ce cargo chargé d'armes iraniennes saisi par les Israéliens alors qu'il était en route vers Gaza.

Cette tendance à mentir est l'une des accusations les plus douces que l'on puisse lancer à Arafat. Son penchant pour la trahison lui a d'ailleurs valu d'être expulsé de la Jordanie par le roi Hussein au début des années 70 et à pratiquement détruit le Liban quelques années plus tard. Depuis sa fondation du Fatah en 1964 et sa prise de contrôle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1968, Arafat n'a rien offert de tangible aux Palestiniens, qui vivent dans des conditions misérables. Le terrorisme aura été son arme privilégiée, et il est clair qu'Arafat constitue l'un des obstacles les plus importants à la résolution du conflit au Proche-Orient, un fait que Bill Clinton avait déjà énoncé publiquement en 2000 à Camp David.

Bush a cependant accepté le compromis proposé par les autres auteurs de la «feuille de route», l'Union européenne, la Russie et l'ONU. Ce-ci lui ont assuré qu'un nouveau premier ministre ne pourrait que répondre aux demandes de réforme des Palestiniens et ainsi éroder le pouvoir d'Arafat. Mais Mahmoud Abbas n'a pas su échapper aux embayages d'Arafat, si bien que certains Européens ont continué à le visiter. De plus, aux yeux des Palestiniens, y compris Abbas, la «réforme» n'a jamais impliqué le démantèlement des réseaux de groupes terroristes — leur première obligation selon la «feuille de route» — ni l'abandon de leur rêve de mettre fin à l'État juif. C'est ce qui explique pourquoi ils ont rejeté l'État palestinien voté par l'ONU en 1947. Un récent sondage du centre de recherche Pew a d'ailleurs révélé que 80 % des Palestiniens ne croient pas qu'ils pourront réaliser leurs droits nationaux tant qu'Israël existera.

La violence a donc repris comme prévu. Un sentiment de déjà vu a pointé quand Powell a invité Arafat — officiellement un être qui n'a jamais existé — à calmer le jeu. Et, comme ce fut le cas à Beyrouth en 1982, les Américains se sont résignés à protéger le chef palestinien contre les francs-tireurs israéliens. Certains néoconservateurs ont évidemment protesté, demandant à Bush comment Arafat pouvait être moralement distinguable de l'ancien leader de l'Afghanistan, le mollah Omar. À ceux-là, je répondrai ceci: les Américains ont un intérêt stratégique au Proche-Orient, le pétrole. Et Arafat peut créer le chaos. Ils comprennent donc qu'ils doivent résoudre le conflit israélo-palestinien, un conflit amer qui a commencé il y a un demi-siècle, bien avant l'occupation de 1967 et la construction des colonies juives.

Aujourd'hui, les Américains devraient comprendre qu'il est impossible de mettre Arafat sur la touche et que sa disparition politique est par conséquent essentielle. En effet, il s'agit là de la première étape devant mener à la levée d'autres obstacles — à commencer par des élections en Israël afin de se débarrasser d'Ariel Sharon — pour venir à la seule solution imaginable: un État palestinien vivant en paix côte à côte avec un État juif.

Quelques pays européens continuent de croire que les États-Unis imposeront au Proche-Orient un État hébergeant des groupes de terroristes comme le Hamas sous le leadership de Yasser Arafat. Tristement, jusqu'à ce que le temps se charge de ce vieillard de 74 ans, les Américains n'auront pourtant pas de meilleure option que d'essayer de gagner du temps en contrôlant du mieux qu'ils le peuvent le niveau de la violence.

En dépit de son effroyable réputation à titre de général, c'est, en tant que premier ministre élu, cette option — et non l'élimination d'Arafat — que Sharon préfère. Son interprétation mesquine des responsabilités d'Israël dans la «feuille de route» n'a d'ailleurs pas aidé la cause de la paix. Et, avec chaque jour qui passe, sans partenaire crédible du côté palestinien, la construction des colonies ne peut que continuer alors que les perspectives d'un État palestinien viable, elles, ne cessent de diminuer.

Norman Spector est chroniqueur politique au Globe and Mail.

spector@globeandmail.ca

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ENFANTS

SUITE DE LA PAGE 1

médical avance à tâtons. «Comment savoir si un médicament antidouleur est adapté pour un bébé de trois mois?», soulevé-t-il.

Malgré tout, des progrès immenses ont été faits depuis 15 ans, assure-t-il. En 1988, une vaste étude démontre que le contrôle de la douleur chez les enfants en phase terminale était hautement déficient dans nos hôpitaux. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, juge le D^r Humbert. «On ne nie plus la douleur, on arrive à mieux la contrôler», dit-il.

Faute de fonds et de recherches, les hôpitaux universitaires de la francophonie se sont alliés ces dernières années pour échanger leurs expertises et développer des protocoles de soins. D'ailleurs, lors du congrès qui s'ouvrira à Montréal la semaine prochaine, des experts médicaux du monde francophone se pencheront sur divers aspects des soins de fin de vie, notamment sur le soutien à donner aux autres enfants de la famille et aux parents, l'annonce du diagnostic, le traitement de la douleur, les effets secondaires, ainsi que sur la prise en charge de la maladie jusqu'à la phase terminale.

«Il faut comprendre que les soins palliatifs, c'est plus que la phase terminale. On peut aujourd'hui accompagner des enfants pendant deux ou trois ans avant qu'ils ne tombent en phase terminale. Il faut donc s'intéresser à toute la famille, notamment aux frères et sœurs qui portent le plus lourd fardeau après la mort d'un enfant», affirme le D^r Humbert.

Amateurs, les alliancistes?

Ottawa (PC) — La tentative de fusion entre l'Alliance canadienne et le Parti conservateur a laissé filtrer hier des informations contradictoires d'un côté comme de l'autre. Les conservateurs décrivent les négociateurs de l'Alliance canadienne comme une «tigue mineure d'amateurs» suspendus aux jupons de leur chef Stephen Harper. «Ils ne semblent pas avoir de mandat clair et ils ne semblent pas avoir de vraie autorité. Ils compensent leur manque d'expérience en bluffant publiquement», a déclaré un conservateur qui suit les négociations. Un allianciste impliqué dans les négociations a réfuté les accusations mais a refusé de les commenter. Le chef de l'Alliance canadienne, Stephen Harper, avait soutenu plus tôt hier que les négociateurs avaient «une bonne relation de travail, qu'ils allaient rapidement conclure leurs travaux et qu'ils avaient tenté d'ébaucher des conclusions. Je crois que nous allons avoir des suggestions concrètes de personnes qui sont proches des chefs et je vais y jeter un coup d'œil. Le temps est venu pour les deux chefs et les deux partis de prendre des décisions», a-t-il ajouté. De son côté, le chef du PC, Peter MacKay, a qualifié les affirmations de Stephen Harper de «complètement fausses. Il n'y a aucun rapport, aucune conclusion. Je fais confiance aux personnes qui sont dans cette salle [de négociation] et nous sommes très loin d'une entente», a-t-il affirmé.

Rectificatif

Deux erreurs se sont glissées dans le texte paru hier et intitulé «Encore un effort, M. Chrétien». Le budget de la Stratégie canadienne de lutte contre le sida est bien de 42,2 millions par année, mais ce, depuis 1993, dernière année au pouvoir des conservateurs, et non pas depuis 1988, première année du programme. Quant à la contribution de l'ACDI à la lutte contre le sida, elle a augmenté graduellement de 20 millions par année à 80 millions pour l'an prochain.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémorial)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

HELLS

SUITE DE LA PAGE 1

d'intenses négociations dont la teneur reste, pour l'heure, confidentielle. Le 11 septembre, un mois exactement après la présentation de la fameuse requête, neuf leaders des Nomads et des Rockers avouaient leur culpabilité à des accusations réduites de complot pour meurtre, trafic de drogue et gangstérisme. En échange, la Couronne abandonnait les accusations de meurtre. Les sentences infligées aux neuf individus varient de 15 à 20 ans de pénitencier et découlent de leur participation indirecte à la guerre des motards, un conflit sanglant pour le contrôle du marché de la drogue dans le Montréal métropolitain.

Le ministre Bellemare a souligné la qualité du travail de ses procureurs au cours de ce procès devant jury qui a duré près d'un an. Les sentences rendues sont «appropriées», a-t-il dit. Sur papier, elles varient de 15 à 20 ans. Mais dans les faits, elles sont ramenées à 10 et 15 ans. En effet, les deux ans et demi de détention préventive purgés par les accusés comptent double, comme c'est la norme en droit canadien. «Ce sont quand même des sentences de haut niveau. C'est conforme au droit, conforme à ce que le juge a considéré comme l'état du droit à l'heure actuelle», a souligné le ministre Bellemare.

Le ministre ne s'inquiète pas outre mesure du fait que les accusés n'auront à purger que la moitié de leur peine, soit cinq ans dans le cas des Rockers et sept ans et demi dans le cas des Nomads, avant d'être admissibles à une remise en liberté conditionnelle. «On a l'assurance qu'ils vont purger au moins la moitié de la sentence. Quant au reste, ils auront le fardeau de démontrer qu'ils peuvent être libérés conditionnellement et contribuer à leur réhabilitation. Ce sera à la Commission des libérations conditionnelles de décider. Nous, on a pris tous les moyens, toutes les garanties, pour s'assurer que la sentence sera purgée», a-t-il expliqué.

Marc Bellemare estime que le mégaproces a été une «réussite» en permettant de mettre à l'ombre

neuf «criminels dangereux». «C'est une opération risquée, mais dans les circonstances, on a réussi un exploit. Dans l'ensemble canadien, les expériences de mégaproces n'ont pas été faciles», a-t-il expliqué. À titre d'exemple, un procès de neuf trafiquants de cocaïne a avorté en Alberta il y a deux semaines. Dans cette affaire, il faut dire que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le procureur fédéral n'avaient pas divulgué la preuve assez rapidement, compromettant le droit des accusés à un procès dans des délais raisonnables.

La formule des mégaproces reste toutefois «perfectible». Elle fera d'ailleurs l'objet de discussions lors de la rencontre annuelle des ministres de la Justice du Canada et des autres provinces du 29 septembre au 1^{er} octobre à La Malbaie.

Les changements visent tous à alléger et à accélérer le déroulement des mégaproces, devenus nécessaires en raison de l'émergence de gangs criminels au membership important et aux structures hiérarchiques complexes.

Les ministres de la Justice étudieront entre autres les possibilités suivantes:

- limiter à huit le nombre d'accusés qui pouvant être jugés en même temps;
- réduire de dix à huit le nombre minimal de jurés qui doivent être présents au procès;
- nommer un juge suppléant afin que le procès ne reparte pas à zéro si un juge claqué la porte.

«On aura à discuter de mesures qui vont faciliter les mégaproces dans le respect de la présomption d'innocence et dans le respect du droit des accusés. [...] L'important, pour nous, c'est de faire en sorte que ça puisse réussir et qu'il n'y ait pas de problème de type procédural dans le cadre des mégaproces», a dit M. Bellemare.

«Les mégaproces sont là pour rester. On a besoin de mégaproces pour faire face au mégacriminisme au Québec, et on va aller de l'avant avec des solutions qui vont être favorables», a-t-il ajouté.

VACCINS

SUITE DE LA PAGE 1

dendritiques —, dont la mission consiste à repérer tous les corps étrangers qui font leur apparition dans l'organisme, englobent les virus et les protéines tumorales par un mécanisme appelé endocytose. «L'endocytose permet d'absorber des particules de très petite taille, comme les protéines tumorales ou les virus, qui sont environ 100 000 fois plus petits que les bactéries», précise le docteur Mathieu Houde, qui a participé à la découverte.

L'endocytose permet de découper les protéines étrangères en molécules plus petites — en peptides nommés antigènes — qui sont exposées à la surface de ces globules blancs. La présence de ces antigènes à la périphérie des cellules déclenche alors une réponse immunitaire qui mobilise un régiment de globules blancs, appelés lymphocytes T de type CD4, ayant pour rôle de promouvoir la production d'anticorps dirigés contre les envahisseurs. L'endocytose conduit aussi à l'activation d'une seconde classe de lymphocytes T de type CD8, qualifiés de cytotoxiques car ils intoxiquent et détruisent les cellules anormales, c'est-à-dire celles qui sont infectées par un pathogène ou qui sont cancéreuses.

Or les chercheurs ont observé que, lorsque les globules blancs se retrouvaient face à des structures biologiques de plus grande taille, comme des bactéries ou des parasites, ils les capturaient par un mécanisme différent de l'endocytose et dénommé phagocytose.

«La phagocytose mène à la formation [au sein de la cellule] d'un compartiment, le phagosome, où le parasite ou la bactérie sont d'abord tués et digérés en leurs différentes protéines, précise Michel Desjardins. Les scientifiques croyaient précédemment que ces protéines étaient ensuite transportées dans le cytoplasme de la cellule où elles continuaient à être dégradées en peptides plus petits, qui étaient finalement chargés sur des molécules de présentation avant d'être envoyés à la surface de la cellule. Or nous avons découvert que le phagosome possède toute la machinerie nécessaire pour effectuer l'ensemble du processus. Ce qui en fait une structure extrêmement efficace pour effectuer la présentation antigénique.»

Il s'avère en effet que le phagosome est 10 000 fois plus efficace que l'endosome — compartiment généré lors de l'endocytose — pour produire des antigènes et les fixer à la surface des globules blancs, qui stimuleront à leur tour la prolifération des lymphocytes cytotoxiques, lesquels reconnaîtront les cellules infectées et tumorales, puis les foudroieront de leur poison.

Etant donné le pouvoir exceptionnel de la phagocytose, Michel Desjardins propose de développer

une thérapie d'immunisation qui consisterait à forcer la capture des protéines virales et tumorales par phagocytose, même si ce mécanisme ne se met normalement en branle qu'en présence de particules de plus grande taille comme les bactéries et les parasites. «En fixant ces protéines virales et tumorales sur de grosses billes inertes, en latex par exemple, les macrophages [globules blancs] les percevraient alors comme une bactérie et les internaliseraient par phagocytose plutôt que par endocytose. Et on profiterait alors d'une machinerie 10 000 fois plus efficace pour stimuler une réponse immunitaire de type cytotoxique qui permet d'éliminer les cellules infectées par des virus ainsi que les cellules tumorales», explique-t-il. D'autant que l'action cytotoxique des lymphocytes de type CD8 parvient à tuer l'intrus beaucoup plus efficacement que ne le font les anticorps, qui ne peuvent déceler les virus cachés à l'intérieur des cellules. «Les cellules infectées par un virus présentent toutefois à leur surface des fragments du virus qui peuvent être reconnus par les lymphocytes cytotoxiques», dit-il.

«On pourrait ainsi préparer un vaccin non pas préventif mais thérapeutique qui pourrait servir à tuer les cellules infectées par des virus, comme ceux de l'herpès par exemple, qui demeurent latents au creux des cellules où ils échappent à la vue du système immunitaire», avance Michel Desjardins.

Une stratégie similaire pourrait aussi permettre de s'attaquer à une tumeur cancéreuse. «Il existe de nombreuses protéines aberrantes à la surface des cellules cancéreuses, explique-t-il. On pourrait donc immobiliser ces protéines sur un support inerte, une bille de même taille qu'une bactérie par exemple, afin de forcer leur ingestion au sein des macrophages par phagocytose, ce mécanisme permettant de les dégrader en petits peptides, qui une fois présentés à la surface des cellules induisent une grande prolifération de lymphocytes cytotoxiques capables de reconnaître spécifiquement ces mêmes peptides présents à la périphérie des cellules cancéreuses.»

La procédure consisterait d'abord à extraire du sang du patient les globules blancs spécialisés dans la phagocytose. Puis de mettre ceux-ci en présence de billes portant à leur surface la protéine aberrante provenant des cellules tumorales du malade. Une fois que les globules blancs se seraient habillés des antigènes issus des protéines cancéreuses, on les réinjecterait dans la circulation sanguine du patient afin qu'ils déclenchent la multiplication des lymphocytes cytotoxiques. Ces derniers parcourraient alors l'organisme du malade à la recherche des cellules portant cet antigène, c'est-à-dire les cellules tumorales. Et quand ils les rencontreraient, ils leur lanceraient leur venin qui les détruirait.

OGRES

leur vient peut-être du fait qu'ils sont déjà une famille, explique Mathilde. Pas de chichi chez les ogres: «Nous sommes quatre frères et sœurs, alors ça donne pas mal de facilité au niveau des décisions.» Plusieurs copains autour ont aidé Les Ogres à réaliser cette indépendance «naturelle»: «Ç'a bien goupillé pour nous.» Un premier contrat de distribution, sur deux ans, n'a pas porté fruits et le groupe l'a largué. «On a décidé de distribuer nous-mêmes les disques, lance Fred, parce qu'on voulait sortir l'album en deux mois, alors qu'eux voulaient six. On voulait une pochette comme ça, eux la voulaient moins chère. On ne s'est pas entendus par rapport au projet.» En conclusion, Fred explique que, loin des majors, Les Ogres «ne sont pas pressés». Tout de même, ceux qui se définissent comme possédant le «statut menacé des intermittents du spectacle» ont réussi à jouer des premières parties de Jacques Higelin ou encore de Zebda.

Puis est venu le chapiteau. «On a toujours voulu jouer sous un chapiteau. En rencontrant pas mal de monde, on s'est rendu compte qu'on n'était pas les seuls. On a appelé une quinzaine de groupes français de tous les styles qui sont venus nous aider. On a fait un festival, et avec l'argent de ce festival, on a acheté le chapiteau.» Et avec cette immense tente, Les Ogres de Barbac peuvent s'installer presque où ils veulent, et pour quelques jours. Le groupe ne mène pas le style de vie propre aux saltimbanques, dans la mesure où ils sont sédentaires. Toutefois, sept mois sur la route par année, c'est quand même un long bail. Et avec le chapiteau, le petit monde des fêtes de village s'ouvrait à ces jeunes nés à Joly-le-Moutier.

Mais la chose n'est pas rentable. Même plein, un chapiteau demande beaucoup de soins, pour payer les manœuvres, pour couvrir les coûts des camions «et l'essence», ajoute Mathilde. Une vingtaine de per-

MARTIN

SUITE DE LA PAGE 1

des participants. Les sujets explorés vont de la santé aux affaires étrangères en passant par la politique sociale et l'économie. «Il n'y a pas de programme de réforme constitutionnelle sur la table et chaque table sectorielle compte des membres sensibles aux relations fédérales-provinciales. [...] En fait, il n'y a presque pas un groupe où cette question des relations fédérales-provinciales n'est pas soulevée», soutient un conseiller québécois de M. Martin.

Les experts portent un jugement partagé sur ce choix. «L'approche sectorielle n'est pas inintéressante, mais elle est insuffisante», soutient Alain Gagnon, titulaire de la chaire en études québécoises et canadiennes, à l'UQAM. «Traiter des relations fédérales-provinciales à travers d'autres enjeux est un argument qui se défend [...], mais c'est sûr que des questions comme le Conseil de la fédération ne peuvent pas être abordées à travers une table sectorielle. Je ne dirais donc pas que [l'absence de groupe de travail] est grave, mais ça reflète les priorités ou les enjeux perçus comme importants par l'équipe Martin», renchérit Alain Noël, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal. Il rappelle que le gouvernement fédéral a jugé nécessaire depuis fort longtemps d'avoir une agence centrale, le Bureau du Conseil privé avec son secrétariat et son ministre, dont la tâche consiste à passer au crible toutes les initiatives dans tous les domaines afin de vérifier leurs implications pour les relations fédérales-provinciales.

Selon le professeur Noël, «ça veut dire, d'une part, qu'il faut être vigilant et, d'autre part, qu'il y a des perspectives d'ensemble qui ne peuvent pas être abordées dans des discussions sectorielles». Le choix de l'équipe Martin indique donc, croit-il, «que ce ne sera pas un dossier où on a l'intention de changer beaucoup de choses».

Le respect du partage des pouvoirs et l'utilisation du pouvoir de dépenser dans des domaines de compétence provinciale sont autant de sujets qui exigent une approche autre que sectorielle, notent les deux professeurs. Il en va de même d'un dossier prioritaire pour les provinces, celui du déséquilibre fiscal. Or M. Martin, tout comme le gouvernement Chrétien, nie l'existence de ce déséquilibre.

Professeur à l'université Queen's, Ron Watts est moins sévère que ses collègues. Selon lui, il est peut-être même sage que M. Martin attende de devenir premier ministre et de pouvoir discuter directement avec ses homologues provinciaux avant d'arrêter une position définitive en matière de relations fédérales-provinciales.

Il invite toutefois le futur chef libéral à la prudence lorsqu'il aura en main les conclusions des groupes sectoriels. Il ne faudrait pas qu'il mette les provinces devant des faits accomplis dans des domaines qui les concernent, ce qu'elles ont toujours dénoncé par le passé. «Les relations fédérales-provinciales sont affaire de collaboration, c'est-à-dire prendre en compte les vues de l'autre niveau de gouvernement et élaborer des solutions communes, plutôt que de les dicter», dit-il. M. Watts est donc prêt à donner la chance au cœur, du moins à la lumière des déclarations de M. Martin.

Depuis plus d'un an, ce dernier répète qu'il veut établir un climat de coopération avec les provinces. Il s'est déjà engagé, comme elles le demandaient, à tenir une conférence annuelle des premiers ministres fédéral et provinciaux. Il promet un changement d'attitude à l'égard des provinces, qui serait basée sur le dialogue et la consultation. «Je rejette la confrontation. Si vous ne voulez que réagir, vous n'avez pas besoin de consensus, mais vous pouvez aussi prendre les devants», déclarait-il à La Presse cet été. L'approche Martin consiste à aborder les dossiers à la pièce. Par secteur, en somme, à l'image des groupes de travail qu'il a formés. «Je suis prêt à m'asseoir avec les provinces, mais je veux que l'on parle de leurs besoins», a-t-il aussi dit.

De l'avis d'Alain Gagnon, cette approche sectorielle repose sur «une logique simpliste» qui fait en sorte qu'on cherche des solutions sur des questions nouvelles, comme les villes, tout en ignorant les problèmes qui préoccupent plusieurs provinces depuis longtemps. «En parlant dorénavant de secteurs, on dit simplement que le partage des pouvoirs n'est plus une question fondamentale, que la vraie question est la capacité de payer, ce qu'un seul acteur, le fédéral, possède. [...] Dans le fond, on confirme qu'on aime son pouvoir de dépenser et qu'on veut le conserver», dit-il.

Plusieurs propositions de M. Martin supposent une présence fédérale dans des domaines de compétence provinciale. Listes d'attente dans le secteur de la santé, petite enfance, apprentissage sont au menu, mais le cas le plus évident est celui des villes, des créations des provinces. M. Martin suggère d'aider financièrement les villes en leur transférant une partie de la taxe sur l'essence. Il a toujours précisé cependant que cela devrait se faire à travers un mécanisme négocié avec les provinces.

Dans l'entourage de M. Martin, on tient à préciser qu'il est toujours possible que la question des relations fédérales-provinciales soit plus clairement articulée dans le cadre d'un éventuel discours du Trône ou du programme électoral.

sonnes gravitent autour du groupe et de la grosse tente. «Ça fonctionne comme on veut», souligne Fred, mais vendre plus de disques nous permettrait de faire de plus gros projets.» Les Ogres sont rentables, mais pas le chapiteau. La centaine de concerts donnés annuellement permettent à ces jeunes entrepreneurs de vivre, alors que la vente de disques finance les projets spéciaux dont ils se régalaient, y compris le chapiteau.

Depuis 15 ans, les groupes acoustiques tournent en France, des groupes comme La Tordue et bien d'autres. Les Ogres de Barbac, dans la plus pure tradition de la chanson française, avec la voix rocailleuse de Fred et la facture classique de leur musique, actualisent tout de même la chose, grâce à une fougue et à un regard aussi aiguisé que réaliste sur le monde d'aujourd'hui. Ils se permettent autant une reprise de Salut à toi, des Bérus (qu'ils joueront ce soir), que des chansons d'allure nostalgique comme Rue du temps. D'ailleurs, même sur leur site Internet, Les Ogres appellent qu'ils pourraient passer pour des «baroudeurs au long cours», des «tziganes aux doigts usés par les guitares ou des saltimbanques des mille routes», mais qu'il n'en est rien.

Pour leur premier passage au Québec, rien n'est laissé au hasard. Bien que la fanfare de six musiciens est restée en France, le groupe fera les choses comme d'habitude, avec la même énergie. Et depuis cette semaine, deux de ses disques, *Croc'Noces* et *Un air, deux familles*, sont distribués ici, par l'entremise de Local Distribution. Ce premier concert a lieu ce soir, au Cabaret du Plateau, en compagnie de Polémil Bazar et de The Rude Mechanics, à 20h. Les Ogres risquent peu de revenir rapidement ici, parce que les trous à leur horaire se font plutôt rares. Quoiqu'ils sont ouverts à tout, ces indépendants.